

ASSOCIATION HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DU PAYS DE CHÂLUS

Bussière-Galant-Courbefy, Les Cars, Châlus,
Champagnac, Champsac, Dournazac, Flavignac,
Lavignac, Pageas



BULLETIN N° II

ANNEE 2003

ASSOCIATION HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DU PAYS DE CHÂLUS

TOME II

2003

Dr Yv. Roger SOURIE

Cette année encore, 2002, notre association a poursuivi son chemin :

- Organisation de l'exposition permanente qui s'enrichit toujours par des dons ou des prêts.
- Mise en place et présentation de notre Exposition annuelle, cette année « Linges et broderies anciennes ».
- Visite du site de Maulmont et de ses alentours.

Tout ceci n'est possible que par le travail de nos guides et de nos membres bénévoles et tous doivent être remerciés ici, de même que la Municipalité de Châlus et Mademoiselle A.L. de Maulmont.

Les visiteurs ont été nombreux, plus nombreux que l'an passé :

juillet 193 visites (35 en 2001)

août 559 (71 en 2001)

Les réunions trimestrielles ont amené beaucoup de commentaires enrichissants. Tout se présente donc bien pour la suite.

Quant à moi, après 19 années de présidence, je pense qu'il est temps de céder le fauteuil et de confier notre Association à une équipe plus jeune qui sera désignée lors de l'Assemblée Générale de février 2003 et à laquelle je souhaite le succès.

Dr Vét. Roger BOUDRIE

CHABATZ D'ENTRAR



Coiffe Limousine
Caraco I900
Jupon volanté des années 50
Fine percale pour la chemise du marié
Toile de lin pour celle des champs
Robe de communion à plis "religieuse"
Robe de fillette en "toile parachute"

Ces vêtements étaient endormis
dans d'imposantes armoires

Les tiroirs ont laissé échapper mouchoirs brodés,
abécédaires, monogrammes, échantillons de dentelles...
et bien d'autres ouvrages pour nous faire partager
l'amour mis à leur confection.



C'est dans le local d'exposition rue Richard Cœur De Lion que ces merveilles ont
dansé la farandole.

Au fait, le mot TROUSSEAU vient du verbe TROUSSER qui en vieux français,
signifiait "METTRE EN PAQUET", celui qu'on emportait quand on changeait de
maison...pour travailler ou se marier.

Andrée DELAGE

I - SITE DU BOUIN

Au début de l'année 1983, des habitants du village de la Jourdanie, sur la commune de PAGEAS, m'avaient montré un jour des fragments de poteries décorées, trouvés lors du labourage d'un champ.

Des recherches faites par mon épouse et moi-même, nous ont permis de recueillir des fragments de poteries ornées, des fragments de tuiles à rebord et aussi des coquilles d'huîtres, en quantité importante.

A ce moment, nous avons informé Monsieur J.M. DESBORDES, directeur des Antiquités Historiques du Limousin ainsi que Monsieur Jean PERRIER, secrétaire général de la Société Historique et Archéologique du Limousin.

Leur visite sur le site et l'examen des objets recueillis ont donné la datation : 1^{er} siècle de notre ère.

A la suite de cette visite, le site a été déclaré à la Direction Régionale des Antiquités le 1^{er} février 1983 et une communication a été présentée à la Société Historique et Archéologique du Limousin le 26 avril 1983 :

Dr et Mme Roger BOUDRIE et M. Jean PERRIER : Vestiges gallo-romains dans la commune de Pageas. — Au n. de la commune de Pageas, des terres dites Le Boin, au n.-o. du village de La Jourdanie et en bordure n. de la route de Gorre, présentent de nombreuses traces d'occupation antique, repérées par le Dr et Mme Boudrie. On y relève en abondance des tuiles à rebord (dont l'une porte l'empreinte de la patte d'un petit félin), des coquilles d'huîtres et de très nombreux tessons de céramiques : poteries communes grises ou noirâtres, tessons sigillés, tessons de vases en terre blanche du 1^{er} siècle provenant de la Vallée de l'Allier, panses d'amphores, pied de marmite tripode, tesson métallescent... Des briques carrées ou striées, des carreaux de calcaire et du béton de tuileau trahissent la présence d'un hypocauste, dont on devine à la surface du sol deux murs parallèles orientés e.-o. (Photo 1) (Photos 2 à 6).

Ces terres font l'objet de la légende d'un berceau d'or qu'une pie pourrait trouver avec son bec.

Au n., une parcelle actuellement à l'état de pré est dite Le Cimetière dans la tradition orale et au s. de la route de Gorre, les parcelles sont appelées Clos des Trépas. A quelques centaines de mètres au n. se situe le Bois de la Chèvre.

Une ancienne route, aujourd'hui fossile, traverse les terres aux vestiges antiques d'e. en o. Elle serait dite « chemin de Nexon à Lesterps » dans un acte de vente de la propriété en 1913. On la devine par un léger repli du sol entre deux petites buttes. Le propriétaire M. Beyrand, sent sous la charrue, au cours des labours, une modification du sous-sol, plus ferme sur une largeur de 7 à 8 mètres.

B.S.A.H.L. T. CXI . 1984 P. 184

Nos recherches se sont poursuivies ensuite, augmentant le nombre et la qualité des trouvailles.

Il n'y a jamais eu de fouilles mais seulement des recherches de surface, surtout après le travail des charrues.

La meilleure connaissance du site nous a permis de relever en bordure, la présence importante de buis d'où dérive le nom « Le Bouin ».

FICHE DE SITE ARCHÉOLOGIQUE

Dép.	Commune	Site
817		

Date : 1^{er} Février 1983 Nom du chercheur : M. et Mme Roger Boudrie

Commune : PAGES Village : La Jourdanie

Situation par rapport au village : N.O. 350 m

Cadastre : 1804 Année : 1971 Section : A2 Parcelle(s) 365

Toponymes : Cod. 1831 : 6 Bouin Cod. 1971 : Mairie neu.

Propriétaire : Nom BEYRAND Jean Marcel

Adresse La Jourdanie Pages Hérault

Coordonnées : X 496,450 Y 80,150 Z 348 m.

Recherche :

Conservation :

Protection :

Relief : Terrain cultive

Hydrographie :

Paysage :

Voies :

Géologie :

Plan :

Matériaux :

Structures :

Découvertes antérieures - Références

Inédit.

Témoins recueillis : (pierre - céramique - métal - os)

Tuiles à rebord - Briques de dallage : épaisseur : 4 cms 37 x 23 cms

Mortier à tuileaux Noeuds au petit appareil

Fragments de poteries simples et à décor

Briques de radier d'hypocauste 33 x 33 cms épaisseur = 8 cms

Briques de tile ronde Ø 15 cm épaisseur = 8 cms

Fragment enduit lisse

Fragments de coquilles d'huîtres

Problèmes et conclusions :

Et se situe appelé localement "la hille Jourdain".

SITUATION LE BOUIN

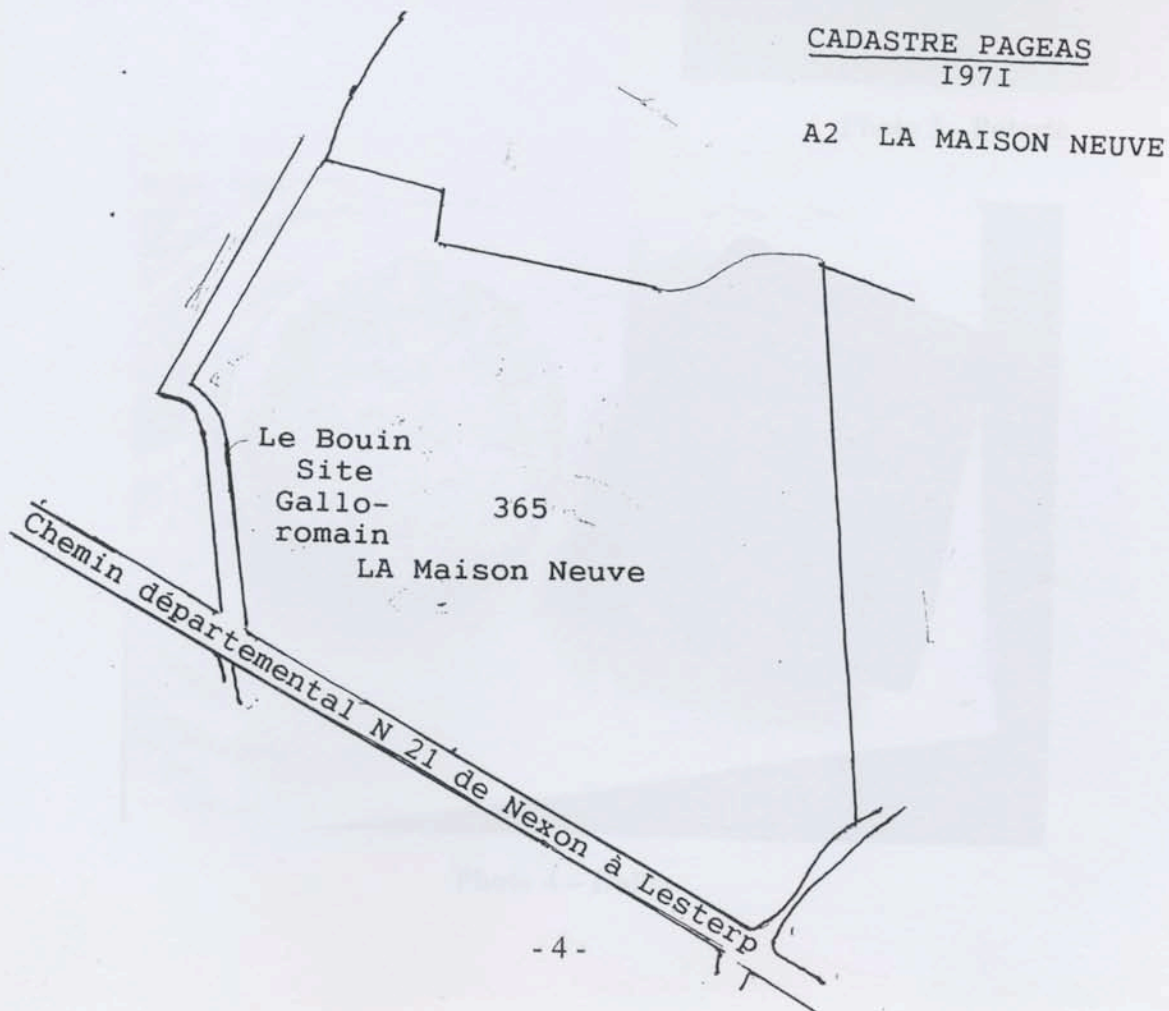
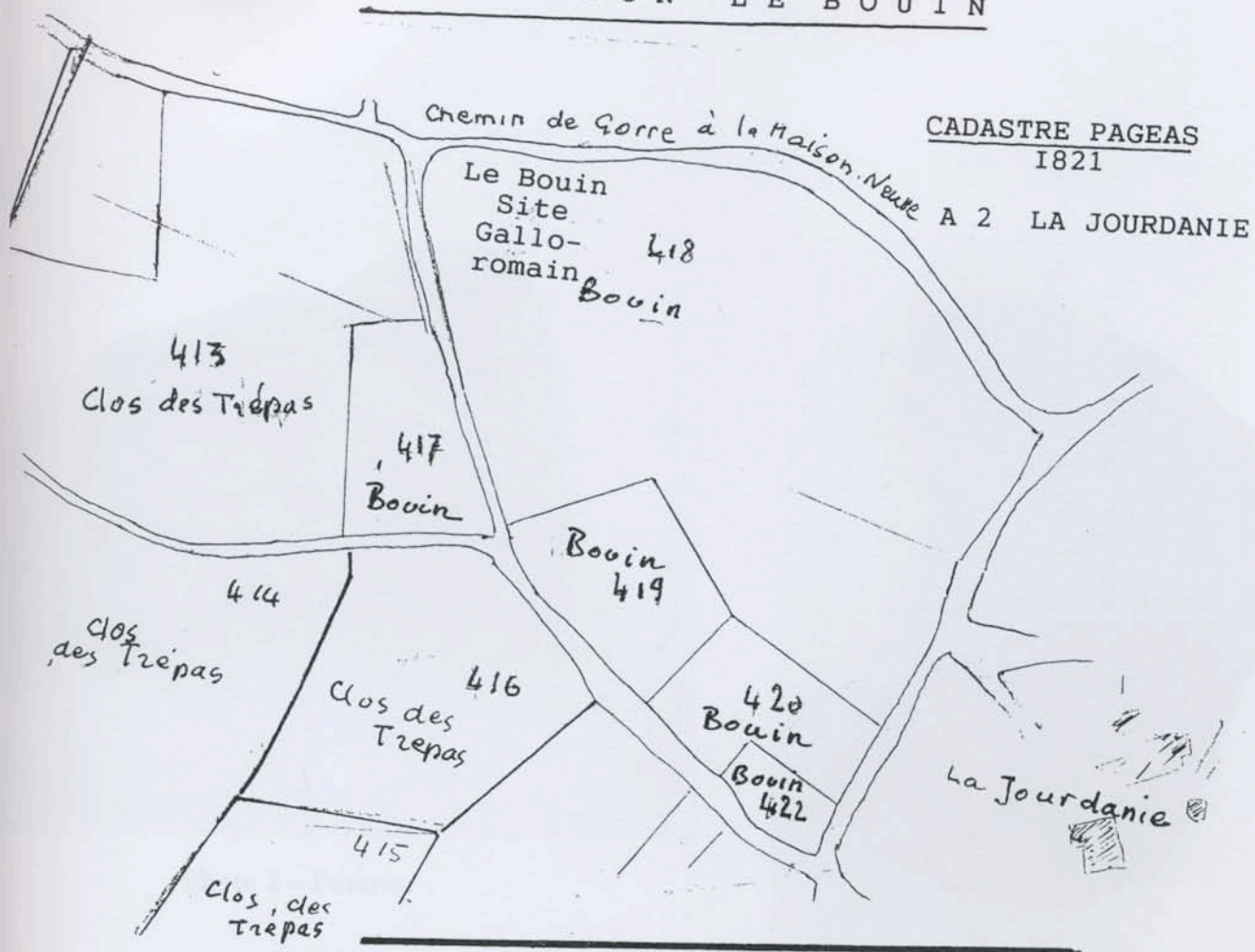




Photo 2 – Poterie



Photo 3 - Poterie

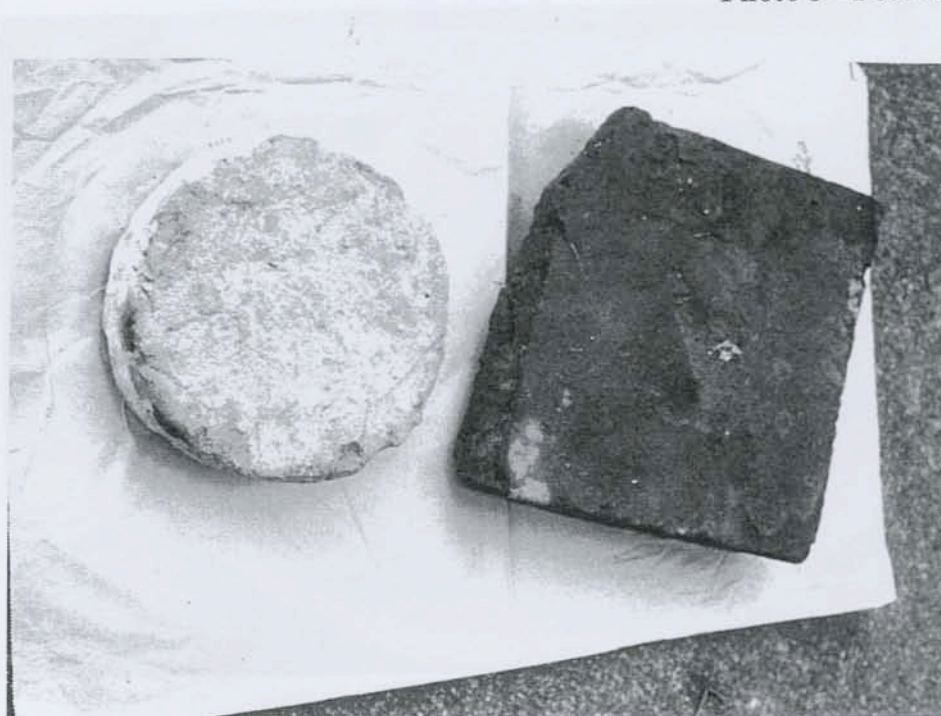


Photo 4 – Dalles

II - AQUEDUC LA JOURDANIE



Photo 5 - Poterie



Photo 6 - Poterie

II - AQUEDUC LA JOURDANIE

Le 23 janvier 1993, lors de l'établissement à la pelleuse d'une tranchée de drainage, dans un terrain appartenant à Monsieur André GLANDUS, de la Jourdanie de Pageas, a été mise à jour, à 70 centimètres de profondeur, une canalisation faite d'éléments de terre cuite emboîtés et reliés entre eux par des joints d'argile.

Situation : Cadastre Pageas 1971 section B3, parcelle 433.



La conduite est entièrement recouverte d'importants couverceaux de pierre de schiste, recouverts eux-mêmes à chaque raccord de pierres plates plus petites, et est entièrement remplie de terre.

Longueur découverte : 3 m environ

Eléments avec raccord d'emboîtement à chaque extrémité

Longueur : 38 cms

Largeur : 18 cms

Creux : 6 cms

Epaisseur : 2 cms environ

Poids : 3 Kgs

Orientation : Sud-Nord

Datation : Période Gallo-romaine.

A proximité immédiate et presque parallèlement, on a le tracé d'une ancienne route remplacée entre 1820 et 1830 par l'actuelle RN 21, avec itinéraire modifié.

Dans le même champ, mais non absolument sur l'emplacement de l'aqueduc, une pierre plate gravée intentionnellement (?) de signes linéaires a été trouvée. Photos et plans de situation ont été réalisés (Photos 7 et 8).

A peu de distance il faut noter l'existence :

- A 500m n.o. d'un site gallo-romain du 1er s. Le Boin.
(S.A.H.L. Jean Perrier et R. et M.-A. Boudrie 26/04/83)
- A 600m n.e. de la Commanderie Templière de Puybonnieux.



Photo 7 - Découverte du drainage

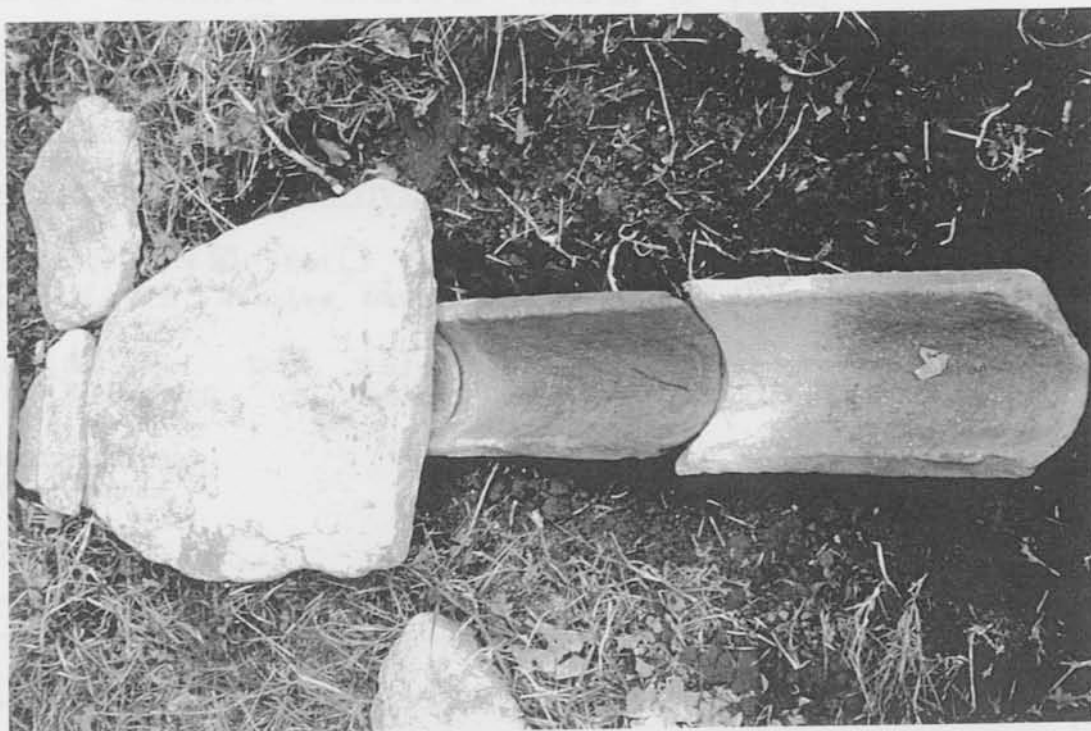


Photo 8 - Eléments du drainage

DRACAR

--

Dep. Com. Site

87

--	--	--

--	--	--

COMMUNE: PAGEAS

STRUCTURE: Aqueduc

Nom du site :

Lieu dit - IGN: Les Terres de Puybonnieu

Indice de site ☐

- Cadastral: B3 . 433

POSITION TOPOGRAPHIQUE

Ref. carte IGN :

Coordonnées Lambert

Précises : ☐Approximatives : ☐

Année cadastre : 1971

X	Y	Z

Sections	Parcelles
B 3	433

Précision géographique :

DESCRIPTION

Date de la découverte : 29 Janvier 1993

Inventeur :

Circonstance de la découverte: Drainage

Etat à la découverte :

Etat actuel :

Date dernière vérification : -

Nature du site : en surface ☐ hors du sol ☐ enfoui ☒ (à 70 cm)Type du site : plein air ☐ grotte/abri ☐ immergé ☐ Occupation du sol :

Géologie :

Géomorphologie :

DOCUMENTATION ADMINISTRATIVEPropriété du sol : Privé ☒ Etat ☐ Collectivité ☐

Nom : GLANDUS Andre adresse : La Jourdanie . Chez Aymard . Pageas

Conservation du mobilier : D ☐ P ☐

Nom : M. R. BOUDRIE adresse : 20 rue Salardine 87230 CHALUS

Année demande protection :

Année de protection :

Nature de la protection :

Recherches effectuées

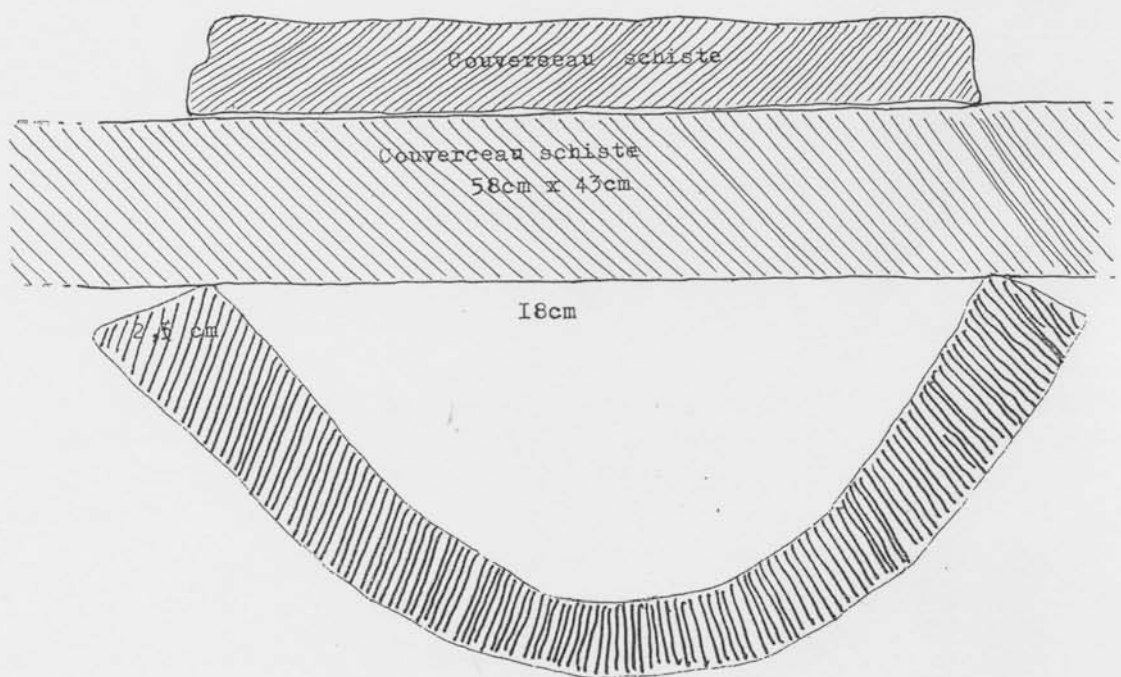
Nature de l'opération	Date	Auteur

DI-LES TUILIERES

A Q U E D U C

Terrain André Glandus
La Jourdanie 87230 Pageas
Parcelle Cadastre 1971
B3 433
Janvier 1993
Canalisation

Icm=Icm



Coupe de l'aqueduc

III - LES TUILIERES

Entre les deux sites présentés, le Bouin et l'aqueduc existe une parcelle dite "Les Tuilières" (cadastre Pageas A2 246) sur laquelle nous avons trouvé des tuiles à rebord, des dalles que l'on peut dater de l'époque gallo-romaine, mais pas d'objets ou fragments de poteries.

Les découvertes sur ces trois sites semblent attester la présence d'une agglomération gallo-romaine, qui ne pourra se confirmer que par une campagne de fouille réelle et non par des recherches de surface bien insuffisantes mais très révélatrices cependant.

Roger BOUDRIE

CHAPELLE VOTIVE SAINT-ROCH DE LA BOISSONNIE

COMMUNE DE CHAMPAGNAC LA RIVIERE



La Chapelle de La Boissonnie fut édifée à une date encore indéterminée.

Elle figure sur la carte de Cassini publiée chez le Sr Daumont en 1756. Le linteau, qui semble être une pierre de réemploi est daté de 1752.

Elle fut bâtie près d'une « Bonne Fontaine » et dédiée à Saint Roch. Ce saint, originaire de Montpellier, né au début du XIV^e siècle, avait contracté la peste et en guérit. La légende dit qu'il fut ravitaillé par son chien qui lui porta du pain durant sa maladie.

Il se mit au service des pestiférés notamment en Italie lors de son pèlerinage à Rome. Il est représenté la cuisse découverte sur un bubon. Son culte se développa dès le XVI^e siècle surtout dans les zones agro-pastorales où de nombreuses chapelles lui furent dédiées. Il reste le saint patron des bergers. Il protège hommes et bêtes des diverses épidémies. Il est également invoqué pour appeler la pluie (ou la faire cesser). Il est fêté le 16 août.

A La Boissonnie le culte de Saint Roch à la chapelle était associé à des processions vers la fontaine de dévotion située dans une prairie près de la route des Chapelières. Chaque année le 16 Août le saint était ainsi honoré par translation de sa statue de la chapelle à la fontaine et retour.

Cette statue, « hébergée » tout d'abord dans la maison d'une pieuse demoiselle du village, fut transportée à la Mairie où elle séjourna environ 20 ans, a retrouvé sa place originelle en 2001. Elle est malheureusement en mauvais état. Elle daterait du XVII^e ou du XVIII^e siècle.

Il semblerait que la place initiale de Saint Roch se soit située à gauche de la porte d'entrée, faisant pendant à la fenêtre. Il était ainsi accessible aux fidèles qui pouvaient le toucher afin d'obtenir l'intercession du saint.





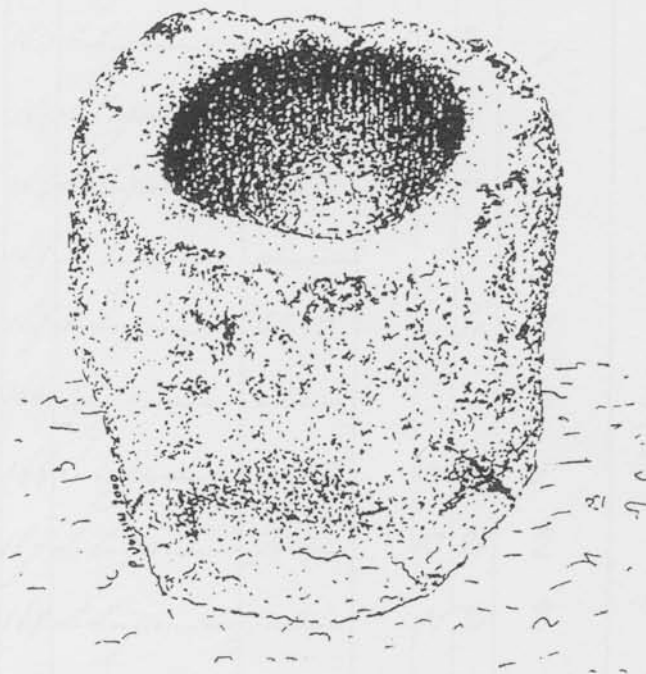
Carte de Cassini publiée chez le Sr Daumont en 1756



Localisation de la Chapelle de La Boissonnie
Extrait cadastral de Champagnac-la-Rivière

La famille de La Tour, châtelains de Brie, fit don du terrain où s'élève le petit édifice aux villageois. On construisit la chapelle sur cette parcelle qui est restée propriété indivise des habitants de La Boissonnie. Un autel prit place sur le mur du fond orienté au levant, une niche abrita la statue du saint.

Les plus anciens se souviennent également de la présence d'une statue de la Vierge et de deux cuves de granite de taille différente à usage de bénitier, au moins pour la plus petite, l'autre a peut être servi de cuve baptismale (?). Le bénitier a retrouvé sa place d'origine en 2000, date à laquelle il a été restitué.



A l'extérieur, à droite de la porte, subsiste encore la Pierre des Morts (qui semble être une pierre de réemploi, vraisemblablement un socle de croix), ce qui laisse supposer que des enterrements furent célébrés à la chapelle, d'autant que des témoignages font état de l'existence d'un cimetière sur la surface restante de la parcelle côté nord.

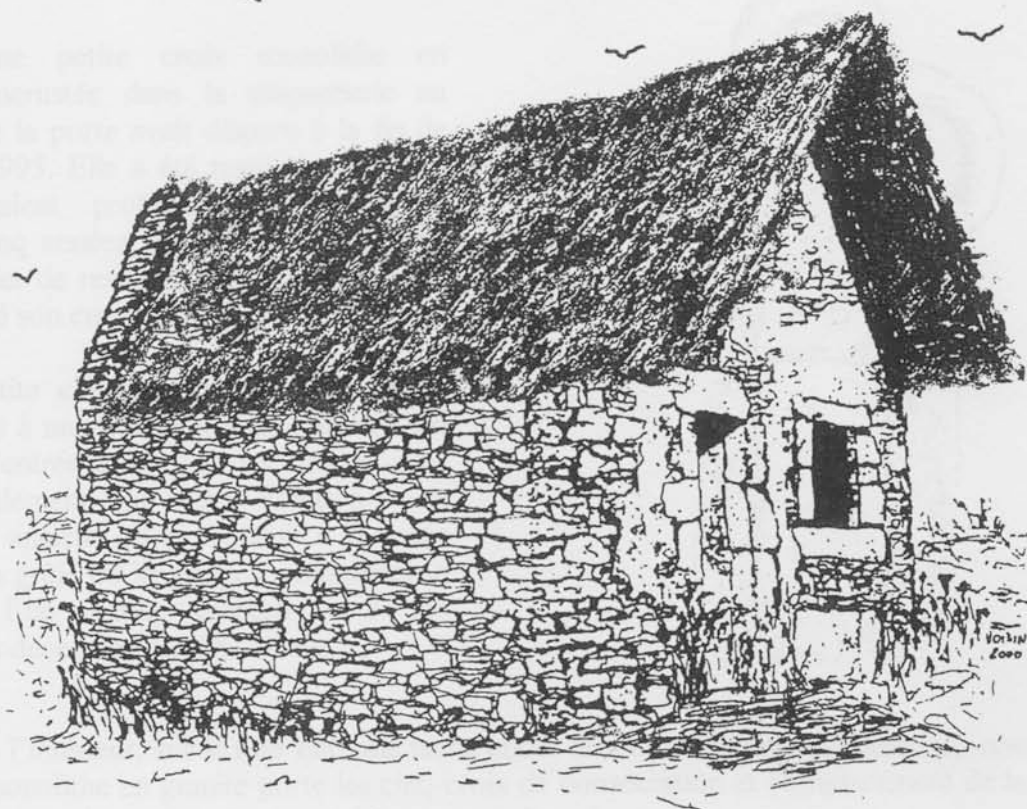
Le curé de Champagnac disait une messe par an à la demande des Boissonniaux, à une date à leur convenance, généralement pour les communions solennelles, jusqu'au début du siècle tout au moins, puis ce fut une messe simple, puis ce fut l'abandon, les dégradations de l'édifice puis une lente détérioration du toit et d'un coin du mur sud ouest.

Le plan quadrangulaire est très simple. Les murs en élévation, à deux pignons supportaient une charpente à deux pans recouverte de chaume. Le pignon du mur sud-est est protégé par des redents en lauzes de schiste fixées sur les rampants. Une reconstitution montrant l'aspect primitif de la chapelle a été dessinée par Pierre Voisin.

La façade fut modifiée à une période indéterminée, en effet, la niche extérieure abritant le saint fut obturée.

Le petit auvent fut conservé, mais l'ensemble de l'édifice fut recouvert de tuiles plates en remplacement du chaume.

NOMS, PRENOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des propriétaires.	encl. de la matrice.	n° du plan.	DÉSIGNATION PARTICULIÈRE des parcelles.	NATURE des Propriétés.	CONTENANCE.	CLASSES.	REVENU.	RENVOS POUR LES PARCELLES qui éprouvent des mutations.			CAUSES des MUTATIONS.
								titres de matrice d'ordre.	passés au n° d'ordre.	ordre de mu- ta- tions.	
Martial, marq ^e de Durisinf		162	La Boissonnie	Jardin	02 00	2	70				
Martial, La même		163	La Boissonnie	maison	" "	2	3 00				
Martial, La même		163	La Boissonnie	sol, c ^{te}	" 20	1	2f				
Meloir, Leonard de La Boissonnie		164	La Boissonnie	maison	" "	2	3 00				
Meloir, Leonard		164	La Boissonnie	sol, c ^{te}	01 00	1	2f				
Raffier, grand propriétaire		165	La Boissonnie	maison	" "	2	3				
Raffier, La même		165	La Boissonnie	sol, c ^{te}	" 50	1	15				
Quignon, Gérard de La Boissonnie		166	La Boissonnie	maison	" "	2	3				
Quignon, La même		166	La Boissonnie	sol, c ^{te}	01 30	1	32				
Quignon, La même		167	La Boissonnie	Jardin	02 20	2	77				
Meloir, Leonard		168	La Boissonnie	Jardin	01 20	2	42				
Quignon, Gérard		169	La Boissonnie	Terre	10 00	1	2 50				
Dufour, Omer de La Boissonnie		170	Les Omeres	Terre	02 10	1	52				
Dufour, Omer de La Boissonnie		171	Les Omeres	Terre	02 60	1	65				
Nadaud, Gabriel de La Boissonnie		172	Les Omeres	Jardin	04 70	3	43				
Fredon, Jean de La Boissonnie		173	Maillebourg	Terre	04 70	2	67				
Martial, marq ^e de Durisinf		174	Maillebourg	Terre	05 20	1	130				
Nadaud, Gabriel		175	La Boissonnie	Terre	02 80	1	70				
Deff, Jean dit grand propriétaire		176	La Boissonnie	Terre	04 00	1	1 00				
Habitants de La Boissonnie		177	La Boissonnie	maison	" "						
Habitants de La Boissonnie		178	La Boissonnie	maison	" "						
Habitants de La Boissonnie		178		"	" "						
Gerry, Omer de La Boissonnie		179	Les Omeres	Terre	04 80	1	120				
Nicolas, Omer de La Boissonnie		180	Les Omeres	Terre	04 80	1	120				
Nicolas, Omer de La Boissonnie		181	Les Omeres	Terre	03 70	1	2 17				
Martial, marq ^e de Durisinf		182	Les Omeres	Terre	07 20	1	180				
				Terre	06 10	1	112				



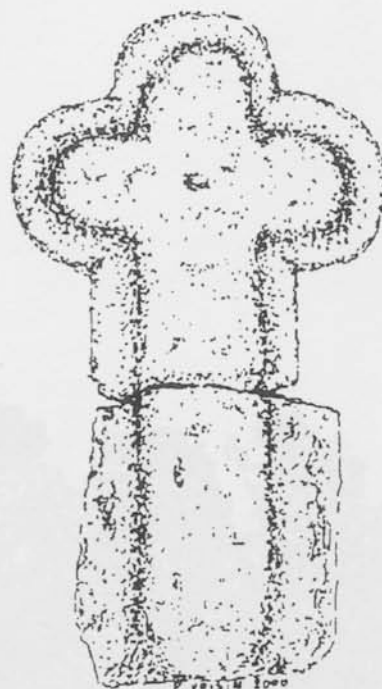
La chapelle couverte en chaume (reconstitution)



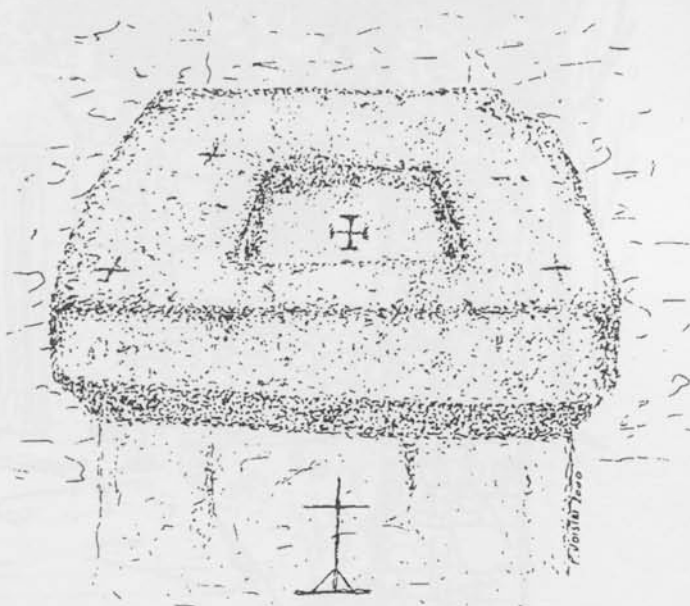
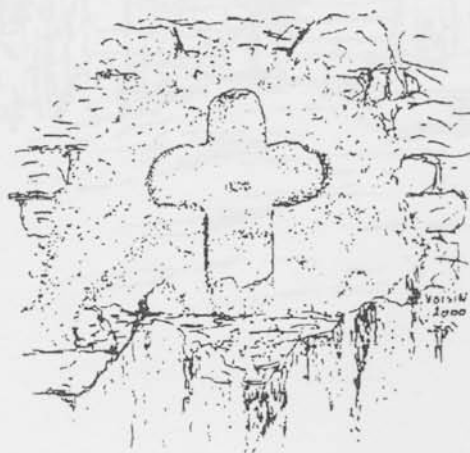
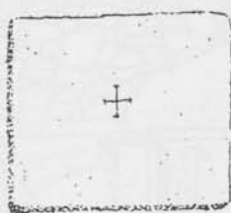
**Redents en lauzes de schistes posées en recouvrement
sur les rampants du pignon Sud-Est.**

Une petite croix monolithe en granite incrustée dans la maçonnerie au dessus de la porte avait disparu à la fin de l'année 1995. Elle a été restituée par ceux qui l'avaient protégée du vandalisme durant cinq années. Dès la mise en œuvre du chantier de restauration de l'édifice elle a retrouvé son emplacement d'origine.

Une petite cloche, qui semble-t-il, était accrochée à une potence, sous l'auvent qui abritait l'entrée annonçait les offices. Elle avait également une autre fonction : aux dires des anciens on la sonnait à la volée lorsque la grêle ou les orages menaçaient le village. Elle aurait disparu vers les premières décennies du XX^e siècle.



A l'intérieur, sur le mur Est, une niche abrite la statue du saint. Au dessous, une pierre d'autel monolithe en granite porte les cinq croix de consécration et l'emplacement de la pierre sacrée dont quelques fragments ont été retrouvés lors des terrassements. A gauche de l'autel une petite niche est aménagée dans le mur ; elle était peut être destinée à recevoir les objets du culte utilisés lors des offices.



Sur le mur Ouest, on a mis à jour, sous l'enduit à la chaux qui le recouvrait, la croix « jumelle » de celle placée à l'extérieur.

L'état de la chapelle était tel en 1998 que pour une restauration complète il a été nécessaire de reprendre 70% environ du gros œuvre.



Etat de la chapelle avant sa restauration (1998)

Une découverte d'importance a été mise à jour lors de la mise à niveau du sol par dégagement des divers remblais. En effet, des sépultures occupaient toute la surface définie par les murs.



Dix sept inhumations avaient eu lieu à La Boissonnie.

Il a été procédé à des analyses de datation au C14 qui ont pu fournir de précieux renseignements.

Les dates probables des inhumations les plus anciennes se situeraient entre 1450 et 1605 et 1666, 1783 et 1791 pour les autres. L'état de conservation des squelettes était très médiocre, l'acidité du sol en étant en partie responsable, les intempéries dues au délabrement de la chapelle ayant fait le reste.

Il semble, au vu des recherches effectuées par le Service Régional d'Archéologie de la DRAC du Limousin, que ces dépouilles n'appartiennent pas aux diverses familles nobles ayant occupé la Maison Forte de Brie. Les diverses archives attestent d'inhumations de châtelains dans l'église paroissiale.

De toutes les traces exploitables des décès survenus à La Boissonnie durant les périodes couvertes par des registres paroissiaux, aucune ne fait mention d'inhumations hors du cimetière paroissial.

Les fosses mises à jour contiennent les restes d'individus des deux sexes et d'âges divers, du nouveau-né au vieillard. Dans la dernière sépulture mise à jour, on a retrouvé un corps qui semble être celui d'une femme et, déposé entre ses jambes, un corps d'enfant. S'agit-il d'une inhumation primitive, d'un réemploi de fosse ou de la vidange d'une fosse existant préalablement sur le site ?.

Au cours de la fouille effectuée par le SRA et les membres de l'association, le mobilier découvert reste très modeste : quelques pièces de monnaie second Empire et République, épingles de linuels, fers de sabots, billes en terre cuite, clous divers et un coutelas (victime d'un coup de pioche intempestif, donc difficile à exploiter).



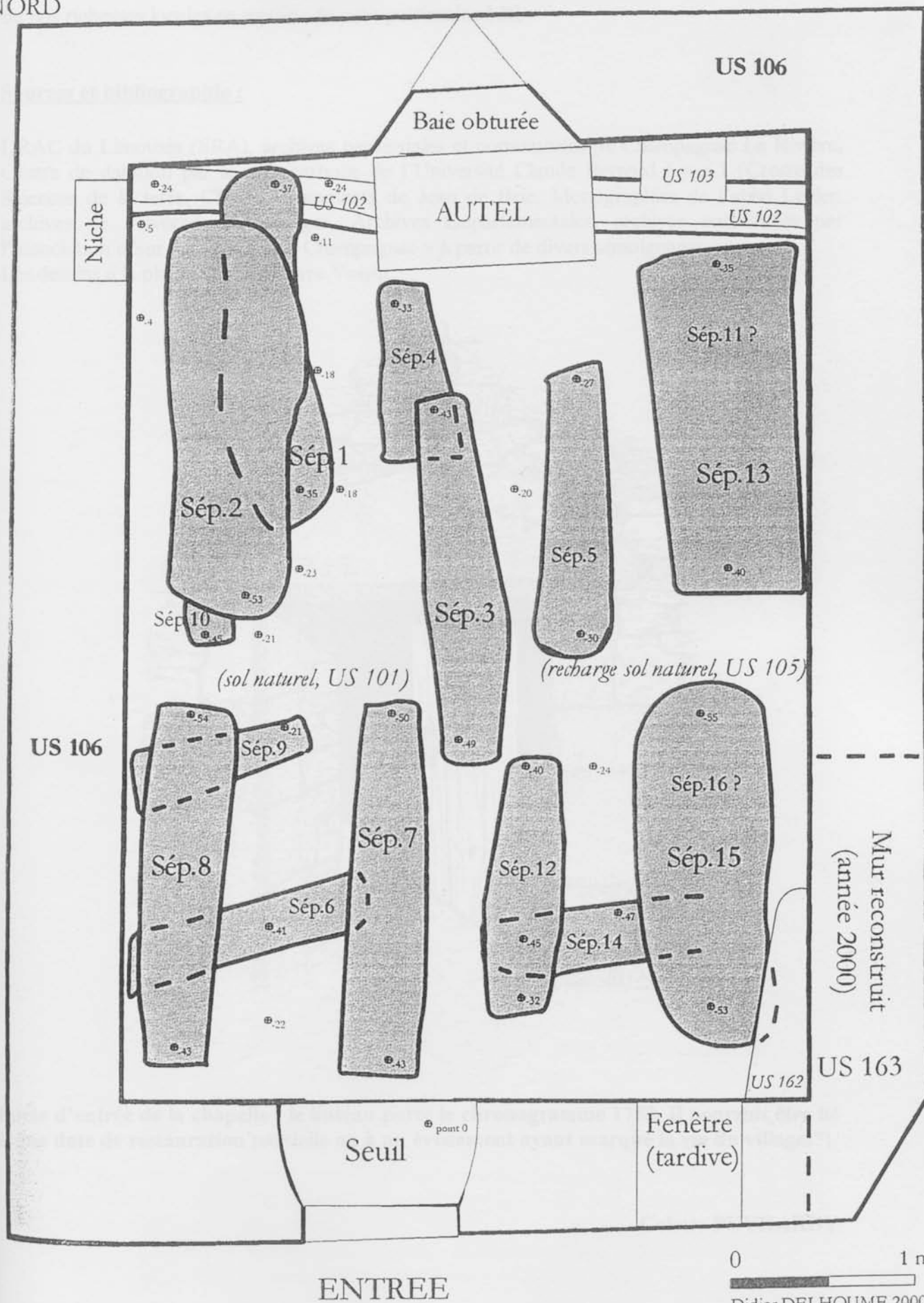
Un document complet concernant ces découvertes a été réalisé par Didier Delhoume en octobre 2000 (DRAC du Limousin). Il a notamment réalisé un plan précisant la disposition des fosses creusées dans le tuf.

CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE
Chapelle Saint-Roch de la Boissonnie

Sépultures : état final de la fouille



NORD



La Chapelle de La Boissonnie reste un édifice important pour la vie du village, elle est encore périodiquement fleurie de façon anonyme. Sa restauration portée et menée à son terme par les membres d'une association demeure exemplaire. Elle ouvre la voie pour le sauvetage de nos richesses locales en matière de petit patrimoine bâti.

Sources et bibliographie :

DRAC du Limousin (SRA), archives paroissiales et communales de Champagnac La Rivière, Centre de datation par le radiocarbone de l'Université Claude Bernard Lyon I (Centre des Sciences de la terre, CNRS), testaments de Jean de Brie, Monographies de l'abbé Lecler, archives de l'Evêché de Limoges, Archives Départementales, archives constituées par l'association « Sur les chemins de Champagnac » à partir de divers témoignages oraux .
Les dessins à la plume sont de Pierre Voisin.



Porte d'entrée de la chapelle : le linteau porte le chronogramme 1752. Il pourrait être lié à une date de restauration partielle ou à un événement ayant marqué la vie du village(?).

Colette PUYHARDY

LE COMITE DE SURVEILLANCE DE CHÂLUS PENDANT LA REVOLUTION

Du 1^{er} Vendémiaire an 2 République Une et Indivisible (25 Nov. 1793)

Au 1^{er} Thermidor an 3 (19 juillet 1794)

A partir du 5 mai 1789, se tient à Paris la réunion des " Etats Généraux ", décidée dès le 8 août 1788, qui rassemblent les trois ordres : Noblesse, Clergé, Tiers-état.

L'Assemblée Nationale Constituante (27 juin 1789 – 3 septembre 1791) crée les départements le 15 janvier 1790 et organise l'administration nouvelle pour les départements, les districts et les communes.

A Châlus, à ce moment, l'administration de la commune est entre les mains de :

- ✓ la Garde Nationale, placée sous l'autorité de Jacques Garabeuf.
- ✓ la Société Populaire
- ✓ le Conseil Général (maintenant « Conseil Municipal » avec le Maire à sa tête : Jacques Garabeuf, successeur de Grassaud de la Prade.

Le 25 mars 1793, la convention crée un comité de défense générale. Le 1^{er} avril, les trois corps administratifs de Limoges : conseil du département, direction ou district de Limoges, Municipalité de Limoges, instituent un « Comité de Salut Public » de six membres qui agira jusqu'au 4 septembre 1793, date où il fut réorganisé avec neuf membres. Il devint le " Comité central de surveillance ", gérant des Comités de district.

Le 7 Frimaire an 2, le Comité central crée les Comités de surveillance de district et de commune.

Dès ce moment, Châlus a le sien.

Le Comité de Surveillance de Châlus a été créé le 3 Frimaire an II (23 novembre 1793). Le registre des séances se trouve aux Archives Départementales de la Haute-Vienne (série L, liasse 884).

Ce registre renferme les comptes-rendus des séances et se développe du 3 Frimaire an II au 9 Thermidor an 3.

On peut en tirer ceci : Première réunion et création du 23 Novembre 1793 :

" Aujourd'huy tridi trois frimaire deuxième année de la République François Moulin la Faye jeune, Pierre Brun, Renaudie Jean, Fontanille, François Deléron, Louis Brun-Pradeau, Bertrand Forgeron et François Jacquet nommés par la Société Populaire de la commune de Châlus suivent les procès-verbaux de ses séances des.....pour composer le Comité de surveillance de la dite commune, nous étant assemblés pour organiser ledit comité avons nommé par acclamation pour notre président ledit François Moulin et pour secrétaire François Jacquet.

Le comité arrête : 1^o qu'il tiendra deux séances par décade savoir le quintidi et le decadi à deux heures apres midy.

2^o qu'en l'absence du président, le plus ancien d'âge présidera.

3^o que le comité ne pourra délibérer s'il n'est composé de quatre membres.

Après l'adoption de ce règlement : le président a fait lecture d'une lettre du Comité de Surveillance de Thiviers adressée à celui de Châlus relativement à la correspondance à établir entre ces deux comités pour découvrir, déjouer et arrêter les complots criminels des ennemis de la République ; le comité charge son président de faire réponse à cette lettre en témoignant à celui de Thiviers, le plaisir qu'il éprouve de pouvoir participer à ses travaux et au bonheur de la République.

Sur la demande du citoyen Jacquet tendant à viser le certificat de civisme par luy obtenu du Conseil Général de la commune de Limoges et par celui de ce département. Le Comité connaissant le civisme du dit Jacquet a visé son certificat que tous les membres ont signé.

Le Comité arrête que son secrétaire tiendra un registre de correspondance.

Signatures : Deleron, Forgeront, Jacquet, Moulin la Faye, Brun".

Aujourd'hui Eridi trois frimaire deuxieme année de la Republique.
 Francois moulin la faye jeune, pierre Brun demandeur Jean... Fontanille
 Francois Deloron, Louis Brun pradeau, Bertrand forgeron et Francois
 Jaquet, nommés par la société populaire de la Commune de Chalus fait
 les procès verbaux de ses séances et
 composent le Comité de surveillance de cette dite Commune; nous étant
 ensemble pour organiser le dit Comité; avons nommé par acclamation pour
 notre président le dit Francois Moulin et pour secrétaire Francois Jaquet.
 Le Comité arrête 1.^o qu'il tiendra deux séances par semaine, savoir le
 quintidi et le decadi vers six heures après midi.

2.^o qu'en l'absence du président le plus ancien d'âge présidera.

3.^o que le Comité ne pourra délibérer s'il n'est composé de quatre membres.

Après l'adoption de ce règlement le président a fait lecture d'une lettre
 du Comité de Surveillance de Thiers, adressée à celui de Chalus relative
 à la Correspondance à établir entre ces deux comités; pour découvrir, déjouer et
 arrêter les complots criminels de se dévouer de la République: le Comité
 charge son président de faire réponse à cette lettre, le témoignant à l'engagement
 de Thiers, le plaisir qu'il éprouve de pouvoir participer à son travail et
 au bonheur de la République.

Sur la demande du Citoyen Jaquet, tendant à avoir le Certificat de
 Civisme par lui obtenu du conseil général de la Commune de Limoges le 4. ma
 dernier; visé par le Directoire du District de Limoges et par celui de ce département
 le Comité reconnaissant le Civisme dudit Jaquet a visé son Certificat et de tous
 les membres ont signé.

Le Comité arrête que son secrétaire tiendra un registre de correspondance.

forgeront, Jaquet, Moulin, Brun, Deloron, Fontanille

21 séances figurent dans ce registre et l'on peut constater que, dans presque toutes, il est fait mention de la délivrance des cartes de civisme qui permettaient aux citoyens, en le présentant au Conseil Général de la commune, de demander la permission de placer un drapeau tricolore sur la façade de leur habitation, attestant ainsi leur civisme aux yeux de leurs concitoyens.

Séance du II Frimaire an 2

Les Citoyens, moulin la grange, Jacquet, Hely, moulin la faye, riu, mesquid, de la Chapelle, Brun, padesud ont obtenu des Cartes pour se présenter au conseil général & communer à l'effet de demander la permission de planter un drapeau tricolore sur leur habitation. Les Citoyens, Grégoire Brun, Naudin, moulin la faye, jume, hallary, Sècheaud, Delcroix, Jacquet, Louis, Bardou, Létienne, Noddy ont obtenu des Cartes pour la même fin.

(Signatures: Brun, Jacquet, Hely, Moulin la faye, etc.)

Mais il semble que cette particularité ne soit valable que pour les habitants de Châlus car elle n'est mentionnée dans aucun des registres des Comités de surveillance des autres communes du département consultés.

SEANCES DU COMITE		
1794	An II	
1 ^{er} janvier	12 Niviose	Enquête de Brie, et du Mazaubrun.
4 "	15 "	Renouvellement :
8 "	19 "	Pdt : Hallary
19 "	30 "	Sec : Jacquet et Brun
2 février	14 Pluviose	Suppléant du pdt : Cercleix
13 "	25 "	Membres : Hallary Grégoire, Jacquet François, Bouchaud
15 "	27 "	Jacquet, Marie-Gabriel Hely, Mathieu Cercleix, Veyssière
17 "	29 "	Michel, Pierre Faye, Aubin Barrière, Antoine Nénert, François
19 "	1 Ventose	Fontanille, Brun-Séchaud, Fontanille.
22 Mars	2 Germinal	Ordre arrestation de DE LOMENIE Curé de Pageas
31 "	11 "	Fin du registre
13 Avril	1 Floréal	Enquête Dominique
27 Avril	7 Floréal	Arrestation de Garaboeuf
20 Mai	1 Prairial	Arrestation de Sanzillon
27 juillet	9 Thermidor	Projet de démolition de la tour du château
		Fin des actions du Comité de Châlus
		La chute de Robespierre amène la libération de Garaboeuf.
AN III		
7 octobre	16 Vendémiaire	Enquête Demarthély
22 Novembre	2 Frimaire	Retour de Garaboeuf au Directoire.
Mars-Avril	Germinal	Garaboeuf devient Président du Directoire

DELIVRANCE DES CARTES DE CIVISME

1793	Délivrée	1793	Ajournée	
23 Novembre	Création	28 Novembre	Citoyenne Dumaitre	
26 "	Garabeuf Jacques		Fontanille frères	10 jours
1 Décembre	Moulin-Lagrange		Gueretou	30 jours
	Burguet		Boulesteix	8 jours
	Helly	11 Décembre	Essenau	15 jours
	Moulin la Faye aîné	12 "	Poitevin	8 jours
	Veuve Chazelas		Seguy Jean	8 jours
	Brun-Pradeau		Layole Jean	8 jours
	Lavregne	14 "	Fontanille Jean de la Beille	10 jours
	Brun			
	Renaudie	21 "	Nouhaud	8 j.
	Moulin la Faye Jeune	25 "	Rouly Jean	8 j.
	Hallary	28 "	Robert Pierre	8 j.
	Sechaud			
	Deléron			
	Forgeront			
	Jacquet			
	Barauna Louis			
	Mouly Etienne			
8 "	Veyssière			
	Dureysseix			
	Veuve Loustaud			
	Frugier François			
	Fontanille			
11 "	Mériguet Léonard			
	Veyretout Léonard			
	Expert Pierre			
	Cercleix Mathieu			
12 "	Vallade Armand, Menuisier			
	Mouly, Maréchal			
	Coissac Léonard, Maréchal			
	Limozin Jean, boucher			
	Barrière Jean			
14 "	Ydate			
18 "	Bachelier François			
	Desmoulin Guillaume			
	Dumas Pierre			
	Deffaye Pierre			
21 "	Seigue Pierre			
	Dureysseix Pierre			
	Lamothe Jean			
25 "	Verliac, cordonnier			
	Nénert Antoine			
	Martial Jean			
	Essenau Jean			
	Fontanille Jean			
28 "	Fontanille François			
1794				
1 Janvier	Arnaud Pierre			
	Roulez Jean			
4 "	Barrière Aubin, serrurier			
	Hébras Michel			
8 "	Fayolle Jean			
	Rousselle François			
16 "	Citoyenne Robert			

- 23 -

✓ L'ordre d'arrestation de Antoine Loménie, cy devant curé de Pageas

Jeune Extraordinaire du 29 Pluviose

Le Comité convoqué Extraordinairement, après avoir entendu l' lecture de deux lettres signées d'un agent national près le District de une jouissance de celle adressée par le 1^{er} agent du District de Jumièges, a laché un mandant d'arrêt contre le Citoyen Antoine Loménie cy devant curé de Pageas et l'a fait conduire d'abord au District d'Yrieix la Montagne en lui voyant le procès verbal de son arrestation, au Directoire

Jacquar *Hallary* *Waller*

✓ Ou enfin l'affaire Garabeuf...

Le registre est clos le 29 Pluviose an 2 (28 Février 1793) sous la signature de Hallary :

arrêté le present Registre et la jeune Extraordinaire du 29 Pl.

Hallary

Mais, dans la même liasse 884, on trouve cinq documents concernant une "affaire Garaboeuf", et provenant du Comité de District de Surveillance de Saint Yrieix la Montagne.

Jacques Garaboeuf était né à Châlus le 14 mai 1749. Après des études de médecine, il exerça à Châlus. Il devint en 1790, commandant de la Garde Nationale de la commune. Elu membre du Conseil Général du département en août de la même année, il entre dans le Directoire ou il siège jusqu'en Novembre 1792. Il y crée une "Société Populaire".

Devenant Maire de Châlus, il succédait à Pierre Grassaud de la Prade, porté "Maire de Châlus" sur son testament rédigé le 21 octobre et aussi sur l'acte de baptême de Marie Moulin de la Grange.

Mais le 20 juin 1792, le peuple de Paris avait envahi le Palais des Tuileries.

Le 21 juin, Garaboeuf et 3 autres membres du Directoire adressent une lettre au Roi pour s'élever contre cette action et l'assurer de leur sympathie. Cela est mal jugé par les autres membres et les quatre signataires sont expulsés. C'est ceci qui amène le retour de Jacques Garaboeuf à Châlus.

Mais le Comité National informé, demande son arrestation qui eut lieu le 18 germinal an 2 (7 Avril 1794).

Les détails de cette arrestation sont donnés dans les documents de la liasse. Ce sont :

1° - du II Germinal an 2 (31 mars 1794), ordre d'arrestation du Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention Nationale :

"CONVENTION NATIONALE"

Comité de sûreté générale et de surveillance
de la Convention Nationale à Saint-Yrieix.

Vu une lettre déposée au comité de sûreté générale et de laquelle résulte que le nommé Gareboeuf, maire de Challus, exadministrateur du département de la Haute-Vienne, rédacteur d'une adresse anticivique, arrête que le dit Gareboeuf, sera saisi et traduit à la maison d'arrêt dite St Lazare à Paris. Les scellés seront apposés sur ses effets et papiers distraction faite de ce qui pourra se trouver de suspect pour être rapporté au comité révolutionnaire de St Yrieix ; qui pourra requérir toutes les autorités civiles, et les agents de la force publique pour l'entière exécution du présent ordre.

Les représentants du peuple

Membres du comité de sûreté générale

Suivent huit signatures : Olie, Lacoste, Amar, Radier,
Voulland, Lavicomterie, Duban..., Bayle

2° - du 17 germinal an 2 (6 avril 1794), ordre d'arrestation du Comité de St Yrieix :

"LIBERTE EGALITE
et FRATERNITE"

Extrait des registres des délibérations du Comité surveillance de la commune de Saint-Yrieix-la-Montagne, chef-lieu de district, département de la Haute-Vienne.

Séance du 17 Germinal an 2 de "la République Française, une et indivisible"

Il a été remis sur le bureau une lettre au Comité, de la part du Comité de sûreté générale de la Convention Nationale ; Lecture faite en résulte que le nommé Garrebeuf, maire de Châlus, exadministrateur Département de la Haute-Vienne, rédacteur d'une adresse anticivique doit être saisi et traduit à la maison d'arrêt, dite Saint Lazare à Paris que les scellés seront apposés sur les effets et papiers, distraction faite de ce qui pourra se trouver de suspect pour être rapporté au Comité de sûreté générale ; qu'enfin le présent Comité est chargé de l'exécution. Après délibération, le comité a requis sur le champ deux gendarmes pour aller de suite à Châlus s'assurer de la personne du dit Garrebeuf et a nommé les citoyens Mazeau et Pommaret, deux de ses membres pour accompagner les gendarmes et apposer les scellés ordonnés par la lettre du Comité de Sûreté Générale.

Fait en Comité les jours mois et an susdits.

Signatures...

CONVENTION NATIONALE.

COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE DE LA CONVENTION NATIONALE.

a H yrieux



Du 11. Germinal, l'an second de la République Française, une et indivisible.

Nous une lettre déposée au comité de sûreté générale, et de laquelle il résulte que Le nommé Gasebourg, maire de Chalus, ex-administrateur du département de La Haute-Vienne, rédacteur d'une adresse antirépublicaine, que Le dit Gasebourg, sera saisi, et traduit à la maison d'arrêt dite St Lazare à Paris. Les scellés seront apposés sur ses effets, et papiers, distraction faite de la qui pourra se trouver de surplus pour être rapporté au comité de sûreté générale; charge de l'exécution Le comité révolutionnaire de Noyers, qui pourra sequestrer toutes les autorités civiles, et les agents de la force publique pour l'exécution du présent ordre.

Les représentants du peuple

membres du comité de sûreté générale:

Ché Lacoste
 Lamarque
 Lavicomterie
 Vadier
 Dubarran
 Roulland
 M. Bayle

Secrète Egalité
et Fraternité

Extrait des Registres des Deliberations du
Comité de surveillance de la commune de St. Julien
La Montagne, Chef Lieu de District, département
de la Haute Saône.

Séance Du 14. Germinal, an 8. de
la République Française, une et indivisible

ARCHIVES DU DÉPT.
PROPRIÉTÉ
PUBLIQUE

il a été remis sur le Bureau une lettre au Comité,
de la part du Comité de surveillance Générale de la Convention
Nationale; lecture faite, il en résulte que Le Citoyen
Gallien, maire de Spalud, Indirecteur du
Département de la Haute Saône, Rédacteur d'une
adresse antirépublicaine doit être pris et traduit à la
maison District, Dite St. Lazare, à Paris; que les
sujets soient appropriés sur les effets & papiers; distraction
faite de ce qui pourra se trouver de suspect & presser
être rapporté au Comité de surveillance Générale; qu'enfin
le présent Comité en Charge de l'exécution.

après Deliberation, le Comité a acquis sur les champs
deux Gendarmes, pour aller à Spalud faire
de la personne dudit Gallien, & à soumettre les
Actes & papiers & papiers, deux Despoins, &c.

Pour avoir aguer les Gendarmes & approprier les
sujets ordonnés par la lettre du Comité de surveillance
Générale.

Fait en Comité. Les jours, mois & an susdits.

Par la citation. Pour le
Citoyen Lefebvre vice président



LIBERTE
EGALITE
ET FRATERNITE

"Aujourd'hui dixhuitième jour de Germinal, an 2 de la Rép. Française une et indivisible ; en la commune de Châlus, chef-lieu de canton, district de Saint-Yrieix-la-Montagne, département de la Hte-Vienne, a une heure après minuit, nous commissaires nommés par le Comité de surveillance de la dite commune de St Yrieix, pour exécution des ordres du Comité de sureté générale de la Convention Nationale, du onze du courant, et soussignés, rendus en la ditte commune de Châlus, accompagnés par les citoyens Pouzol et Bouvetin, gendarmes par nous requis de la ditte commune de St-Yrieix, attendu l'heure, avons requis la Gendarmerie Nationale de la ditte commune de Châlus, et avec elle nous sommes rendus dans la maison d'habitation du nommé Garebeuf, maire de lad; commune de Châlus qui, attendu sa présence, et après qu'il lui eu été donné lecture des ordres et de notre commission, a été saisi et arrêté par la ditte gendarmerie, avec injonction d'être prêt à partir à dix heures de matin.

Avons ensuite requis le juge de paix, en continuant l'exécution des ordres, d'apposer les scellés sur les effets et papiers du dit Gareboeuf, sauf de ceux qui se trouveraient suspects, pour la distraction en être faite, à nous remis et par nous transmis ensuite au Comité de sureté générale de la Convention. Attendu la qualité de Beau-frère du juge de Paix en titre, celui-ci a été remplacé par le 1^{er} assesseur, qui a vaqué conformément à l'extrait du Procès-Verbal. Nous avons ensuite requis les citoyens Lavessière et Dupuis de garder à vue le dit Gareboeuf jusqu'au moment du départ, sous leur responsabilité et de fournir deux autres de leurs camarades pour accompagner le dit Gareboeuf jusqu'à Limoges. Ensuite, nous nous sommes retirés et avons signé avec les citoyens gendarmes".

Signatures : Bonneton gendarme

Brun gendarme

Dupuy Vessière

Pommaret com.

Mazeau

4° -

"Le même jour à trois heures après midi, pour la parfaite exécution de l'arrêté du Comité de Sûreté générale, en ce qui concerne la confiance donnée au comité révolutionnaire de la commune de St-Yrieix-la-Montagne ; le dit Garrebeuf conduit en la commune de Limoges, à la maison du citoyen Durandea, aubergiste, sous l'escorte des dits citoyens Doudet et Brun, et sous notre surveillance, nous Commissaires susdits et encore soussignés, avons requis les dits gendarmes de conduire le dit Garrebeuf en la maison d'arrêt, et le commandant de la Gendarmerie Nationale de la commune de Limoges de le faire conduire demain de brigade en brigade en la maison d'arrêt ditte de St Lazare à Paris ; et coppie du présent procès-verbal a été remis à cet effet ; à Limoges les jours, mois et ans susdits".

Pommaret Com.

Mazeau Com.



Aujourd'hui via huitième jour de Criminal,
 au 2^m de la 1^{re} classe, un 1^{er} indivisible, en
 la Commune de Chaler, chef-lieu de Canton, District
 de St-Yrieix-la-Montagne, Département de la Haute-Vienne,
 à un huitième après minuit, nous Commissaires Nommés
 Par le Comité de Surveillance de la Dite Commune
 de St-Yrieix, sous la présidence de l'ordre du Comité
 de Sûreté Générale de la Convention Nationale,
 du vote du courant, et soussigné, rendus en
 la Dite Commune de Chaler, accompagnés Par les
 Citoyens Poutzel et Douchin, Gendarmes Par Nous
 Requis, de la Dite Commune de St-Yrieix, attendu
 d'abord, l'ordonnance Requis de l'Administration Nationale
 de la Dite Comm. de Chaler, et que Elle nous
 sommes rendus dans la maison d'habitation de
 Nommé Garboud, maître de la Dite Commune de
 Chaler qui, attendu la Présence, et après qu'il
 lui a été donné lecture des ordres de la Dite
 Commission, a été saisi et arrêté Par la Dite
 Gendarmerie, avec injonction d'être prêt à partir
 à Dix heures de ce matin.

Après ensuite Requis du juge de Paix,
 En continuant l'exécution des ordres, d'apporter les
 Pièces sur les Effets et Papiers de dit Garboud,
 sauf de ceux qui se trouveraient suspects, pour
 la distraction en être faite, à Nous Requis, et
 Par Nous transmis ensuite au Comité de Sûreté
 Générale de la Convention, attendu la qualité de
 Grand-frère du Juge de Paix en titre, celui-ci
 a été remplacé Par le 1^{er} adjoint, qui a signé
 conformément à l'acte de Procès-Verbal.

B

vous avons ensuite requis les Citoyens habitant
et depuis de garder à vue le dit Garibourg jusqu'à son
renvoi du Départ, sous leur responsabilité, et
de fournir deux autres de leurs Camarades pour
accompagner le dit Garibourg jusqu'à Limoges. Ensuite
nous nous sommes retirés et avons signé avec les
Citoyens Gendarmes. f.

~~Directeur~~ 90 Gendarmes *Bureau Gendarmes*

Dupuy *verser* *Mareau*
Commis *Com.*

Le même jour, à trois heures après midi,
pour la parfaite exécution de l'arrêté du Comité
Général, en ce qui concerne la fourniture de la
Comité révolutionnaire de la Commune de Périgueux
la savetage, l'edit Garibourg conduit avec les
Communes de Limoges, à la maison du Citoyen
Dandean, au village, sous la garde des dits
Citoyens Dandean et d'un, et sous notre surveillance,
deux Commissaires, les dits et d'un, fournis, avons
requis les dits Gendarmes ~~ministre~~ ~~ministre~~
~~ministre~~ ~~ministre~~ ~~ministre~~ ~~ministre~~ ~~ministre~~
Conduire le dit Garibourg en la maison d'arrêt,
et le Commissaire de la Gendarmerie Nationale
de la Commune de Limoges de la faire
conduire demain de Périgueux en brigade
en la maison d'arrêt d'ici, de St Nazaire
à Paris, et copie du présent procès verbal
être remis à cet effet, à Limoges les jours
aux susdits.

Commis *Com.* *Mareau* *Com.*

"Aujourd'hui dix huitième jour de germinal an deux de la République Française, une et indivisible, en la commune de Châlus chef-lieu de quanton district de St-Yrieix-la-Montagne département de la Haute-Vienne, à deux heures après minuit, dans la maison du nommé Garebeuf, maire de la dite commune, à la suite de l'arrestation dudit Garebeuf en exécution des ordres du Comité de sûreté générale du onze courant, par continuation des mêmes ordres, nous commissaire du Comité révolutionnaire de St-Yrieix-la-Montagne avons requis le citoyen Grégoire Hallary premier assesseur du juge de Paix de ce canton attendu la qualité de beau-frère dud. Garebeuf dans la personne du juge de Paix en titre, attendu par conséquent sa suspicion d'apposer les scellés sur les effets et papiers dud. Garebeuf distraction faite de ce qui pourrat se trouver suspect pour être remis en nos mains et ensuite transmis au comité de sûreté Générale avons signé ainsy signé Mazeaud et Pommaré commissaires.

Vu l'ordre du Comité de sûreté générale et le requis cy dessus, nous Grégoire Hallary premier accessseur du juge de Paix du canton de Châlus avons procédé en présence des susdits commissaires ainsy qu'il suit.

Nous avons vérifié toutes armoires ou cabinets, tous secrétaires y avons trouvé beaucoup de papiers, dont pas un après vérification n'a été jugé suspect et dont plusieurs portaient un commencement du travail de la part dud. Gareboeuf sur la partie des finances mais aucun sur la Révolution, néanmoins conformément aux ordres du Comité de sûreté générale avons apposé les scellés sur tous indistinctement sauf des livres et journaux qui ont été laissés entre les mains de l'épouse dudit Garebeuf pour traiter les affaires courantes principalement avec les métayers. Tous pour cela ont été placés dans une malle cordée et dans le fond d'un secrétaire qui sert de baze à la bibliothèque. Nous nous sommes servis du sceau de la Société Populaire pour apposer le scellé sur un bout de la banderolle de papier sur l'autre bout les commissaires ont apposé le sceau du Comité de Surveillance de leur commune.

De tout ce que de plus avons fait et aussi le présent procès-verbal d'apposition des scellés ; Les jour mois et an, de l'autre part avons signé avec notre secrétaire greffier ainsy signé à sa minute : Hallary premier accessseur et nous Sre Gr sousigné enregistré à Châlus le 18 Germinal 2^{ème} année de la République. Reçu deux livres. Signé Jacquet".

Après son arrestation, Jacques Garaboeuf fut conduit et incarcéré dans la prison « des Madelonnettes ». Le 9 Thermidor le libéra. Le 2 Frimaire an 5 (22 Novembre 1794), il est rappelé dans le Directoire Départemental jusqu'à la fin de cette assemblée en octobre 1795. Il en fut le président pendant le mois de Germinal an 3 (Mars-Avril 1795).

Il fit partie du Conseil Général constitué le 1^{er} Prairial an 21 Mai 1800 et fut l'un des députés envoyés auprès du Premier Consul en Vendémiaire an 9. Il assista au couronnement de l'Empereur.

Il fut sous-Préfet de Saint-Yrieix pendant les Cent-Jours puis rentré dans la vie privée, il mourut à Châlus en octobre 1821.

N° 242.

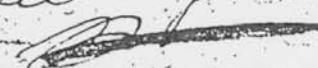


Liberté, Égalité et Fraternité

Aujourd'hui Dix huitième jour de germinal
an dix de la République Française, une
et indivisible, le la Commune de Chalus Chef
lieu de quatorze district du Jura
La Montagne Département de la Haute
Vienne, a deux heures après Midi, dans
La Maison du nommé Garibouf, Maire
de ladite Commune, a la suite de
l'arrestation dudit Garibouf la lecture
des ordres du Comité de Surveillance
générale du jour du jourant, par
Continuation de d'Autres ordres, nous
Commissaires du Comité révolutionnaire
de Jura La Montagne avons,
Requis le Citoyen Grégoire Ballay
premier adjoint du juge de paix de
Ce quatorze attendu la qualité de
Procureur dudit Garibouf dans —

~~B~~

La Personne du juge de Saiz la
lettre, attendu par conséquent la
suspension d'apposer des ~~feuillets~~ sur des
effets de papier, surd. garibault d'extractions
faute de lequel pourait se trouver
surque pour être remis en nos mains
à l'assemblée Transmis au Comité de
sûreté Générale à nous signé
ainsi signé Majeau & Bonnard
Commissaires

Pu l'ordre de Comité de sûreté
Générale & de signer le drapeau, nous -
Gugoin, Hallay, premier ~~commissaire~~ du
Juge de Saiz, d'un autre de l'atelier
avons procédé à l'inspection des Soudits
Commissaires sur qu'il faut
Nous avons vérifié toutes ordonnances
ou Cabiers, tous Secrétaires, y avons
trouvé beaucoup de Papiers, dont
Pas vu après vérification, n'ont été jugés
suspens & dont plusieurs sont
ou commencement de travail
de la part dudit Garibault sur


de révolution néanmoins Conformément
 aux ordres du Comité de Surveillance
 nous avons apporté les livres
 indistinctement sans enlever
 Journaux qui ont été saisis
 des Mains de l'étranger dudit genre
 pour haïr les affaires courantes
 principalement aux Métayers
 tous pour lequel ont été placés dans une
 salle cordée et dans de fouds d'un
 secrétaire qui sert de base à la
 Bibliothèque nous nous sommes servis du
 foud de la société populaire pour
 apporter de suite sur un bout de la
 grande rue de Paris sur la même
 bout les commissaires ont apporté
 le foud du Comité de
 surveillance de leur Commune
 De tout ce que dessus nous avons fait
 un acte de puant provincial
 d'apport de suite les jours Mois



Et aux de la même part nous avons
 signé aux notes Secrétaires Greffiers
 ainsi signé à la Minute par les premiers
 auteurs et nous avons fait signer
 à Paris le 16 Germinal 2^e année de la
 République Nous deux de nos Signés Jacques
 Fournier et DUBOIS

EXTRAIT DE L'HISTOIRE DU CHEMIN DE FER EN LIMOUSIN et de son ARRIVÉE à CHÂLUS

En 1842, la ville de Limoges envoie une délégation à Paris pour que le tracé de la ligne Paris - Toulouse passe par Limoges. Compte rendu dans « La gazette » de 1842.
(Les mesures utilisées pour le kilométrage des chemins de fer est le « myriamètre ».
(1 myriamètre = 10 000 mètres)

En mai 1827, la ligne Saint-Etienne - Andrezieux est ouverte (transport marchandises, charbon)

En 1831, le transport de voyageurs sur Saint-Etienne - Lyon est ouvert.

Le 21 juin 1846, la loi attribuant la concession de la section Chateauroux - Limoges est adoptée.

Le 02 juin 1856, la section Argenton - Limoges est ouverte au trafic marchandises.

Le 16 juin 1856, la section Argenton - Limoges est ouverte au trafic voyageurs.

Le temps de trajet Paris - Limoges est de 10 heures 14 minutes.

« « Limoges - Paris est de 11 heures 24 minutes.

(Temps de trajet en diligence : 2 jours)

(Temps de trajet en 2003 : 2 heures 52 minutes)

Prix du voyage : 30 francs en 1^{ère} Classe et 25 francs en 2^{ème} Classe.

A la fin de 1881, Paris - Limoges est équipée en double voie.

Pour un train marchant à 40 kilomètres heure le prix au km est de 4 francs

Pour un train marchant à 50 kilomètres heure le prix au km est de 5 francs

30 kg de bagages par personne sont acceptés, droit d'enregistrement 10 centimes

Le 12 juillet 1858, inauguration de la section Paris - Limoges par le prince Jérôme NAPOLEON, cousin de l'empereur NAPOLEON III.

En 1857 (décret du 19 Juin), concession de la ligne Limoges - Brive via Saint-Yrieix-la-Perche, coordonnée avec celle de la ligne Limoges - Périgueux avec bifurcation à Lafarge (entre Nexon et Bussière-Galant), à la compagnie d'ORLEANS (Paris-Orléans), loi du 11 Juillet 1859.

En 1859, percement du tunnel (coté sud) de Limoges (1024 mètres).

Le 26 août 1861, inauguration de la section de ligne Limoges - Périgueux.

Le 30 décembre 1868, le décret impérial adoptant le tracé Limoges - Brive par Nexon et Saint-Yrieix est promulgué.

PETITE HISTOIRE DU CHEMIN DE FER A CHÂLUS

La Compagnie des Charentes (concession devant réunir Angoulême à Limoges) est attributaire.

En 1858, il y a 21 relais voyageurs sur les diverses routes qui traversent le département de la Haute-Vienne.

(Route de Limoges à Bordeaux, deux relais en Haute-Vienne Séréilhac et Châlus ; Monsieur LESPINATZ en est le maître de poste.)

Le tracé doit suivre la vallée de la Vienne de Chabanais à Limoges et se raccorder à Beynac avec la ligne Limoges – Périgueux.

Août 1854, un 2^{ème} projet est proposé suivant le tracé Angoulême - Ruelle - Châlus et Lafarge ou elle rejoindra la ligne de Périgueux. Une autre variante est encore proposée arrivant par Bussière-Badil, Piégut, Châlus. Ces deux dernières variantes sont proposées par les élus de la Dordogne.

Le 19 avril 1862 décret impérial pour Angoulême - Limoges par la vallée de la Vienne, adjudication le 16 juin 1862.

Le 26 avril 1875, la ligne d'Angoulême est ouverte.

Le 18 décembre 1875, la ligne de Brive via Nexon et Saint-Yrieix est ouverte.

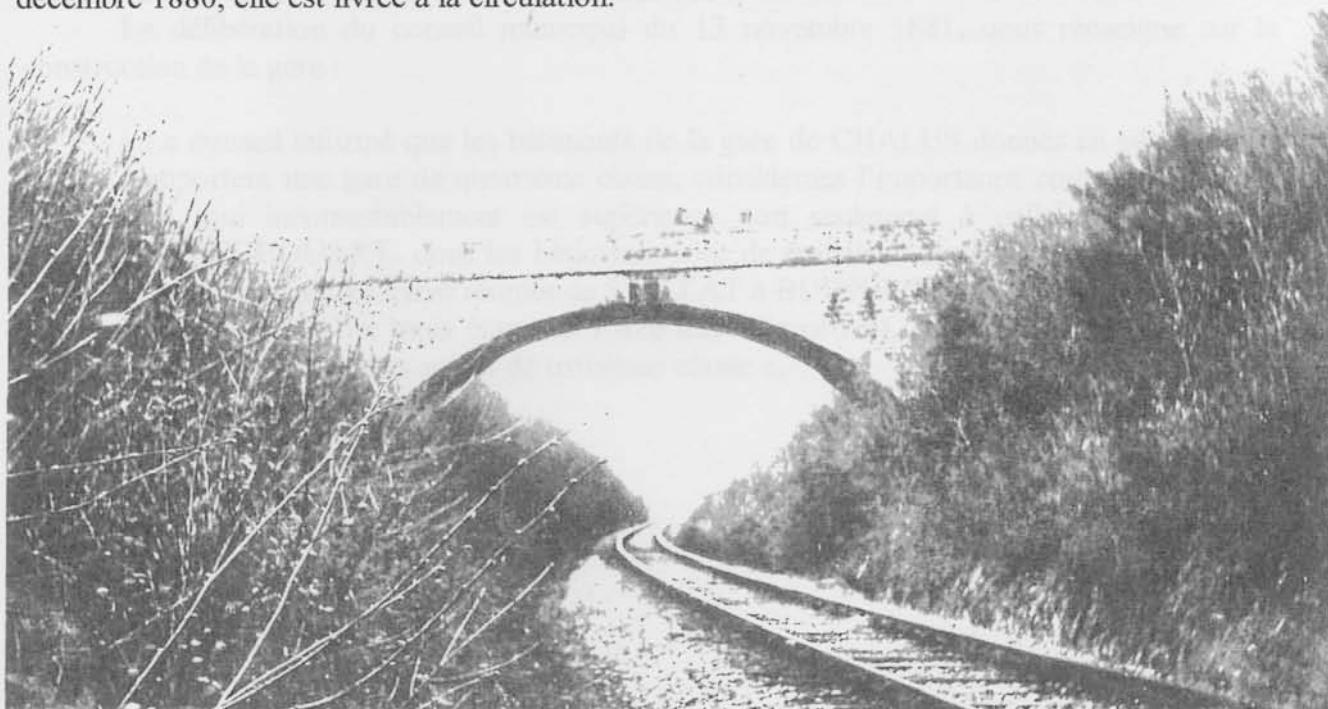
Chemins de fer départementaux : (La construction de ces lignes est décidée par le Conseil Général de la Haute-Vienne)

- LIMOGES - EYMOUTIERS
- SAILLAT - BUSSIÈRE-GALANT via CHÂLUS
- LIMOGES - le DORAT

Le 29 octobre 1874, le Conseil général de la Haute-Vienne dote ces Chemins de Fer.

Le 31 décembre 1875, ces lignes sont classées d'intérêt général.

Le début de la construction de la ligne de Châlus commence en novembre 1876, le 31 décembre 1880, elle est livrée à la circulation.



Le Pont de la R.N. 21 près de Châlus (Chareilles) en 1934

Les inaugurations ont lieu en série, par Messieurs SADI-CARNOT, alors ministre des travaux publics et Monsieur RAYNAL, sous secrétaire d'Etat, à partir du 2 janvier 1881.

Le 4 janvier 1881 au soir, SADI-CARNOT rentre à Paris, Monsieur RAYNAL poursuit les inaugurations.

Le 7 janvier 1881, la ligne Bussière-Galant - Saillat va être inaugurée par Monsieur RAYNAL sous secrétaire d'Etat, le Préfet, le secrétaire général de la Préfecture, le maire de Limoges, Monsieur Ninard et Monsieur Pouliot (peut-être des représentants des compagnies ferroviaires). Trois wagons-salon leurs sont réservés. Ils sont séparés du train Limoges - Agen à Bussière-Galant.

A Châlus, le sous préfet de Saint-Yrieix, le Maire de Châlus et son Conseil Municipal attendent à la gare. La fanfare de Châlus joue « LA MARSEILLAISE », la foule crie « Vive la République » et après les discours d'usage, le train redémarre vers Oradour-sur-Vayres.

Le 1er juillet 1893, inauguration de Limoges - Brive par Uzerche.

En 1929, la mise en service de la gare actuelle de Limoges - Bénédictins est réalisée.

Sources HISTOIRE DU CHEMIN DE FER EN LIMOUSIN par Claude LACAN aux éditions René DESSAGNE.

LE CHEMIN DE FER A CHÂLUS

Les travaux d'implantation de la voie ferrée de BUSSIERE-GALANT à SAILLAT étaient en cours en 1878. Trois cent ouvriers travaillant à cette construction étaient installés à CHALUS.

Les trains commencèrent à circuler à la fin de l'année 1880.

L'emplacement sur lequel la gare allait être édifiée fût choisi le 27 mars 1878, et la création de l'avenue de la gare décidée le 29 mai 1881.

La délibération du conseil municipal du 13 novembre 1881, nous renseigne sur la construction de la gare :

« Le conseil informé que les bâtiments de la gare de CHALUS donnés en adjudication comportent une gare de quatrième classe, considérant l'importance commerciale de la ville, qui incontestablement est supérieure non seulement à celle de la gare de ROCHECHOUART, dont les bâtiments sont de troisième classe, mais encore à celle de toutes les autres gares réunies de SAILLAT à BUSSIERE-GALANT (le trafic pour une période de dix mois étant de 4 826 825 kilomètres). En conséquence, il émet le vœu que les bâtiments soient de troisième classe ».

Par le trafic de sa gare, il apparaît que Châlus était à cette époque le centre commercial le plus important de la région.

3. CHALUS (Hte-Vienne) — La Gare



Il nous faut faire justice d'une légende solidement accréditée, d'après laquelle la municipalité aurait refusé le passage à Châlus de la ligne du chemin de fer de Limoges à Périgueux, sous prétexte de la nocivité de la fumée des locomotives sur les plantes comestibles.

Or, dans le plan initial du tracé, il n'est pas question de faire passer la ligne à Châlus.

D'autre part, l'étude des archives nous a révélé plusieurs interventions de la municipalité auprès de la compagnie d'Orléans, pour que le tracé de la ligne Limoges - Périgueux, passe le plus près possible de Châlus, interventions qui furent rejetées par la direction, en raison d'impossibilités matérielles insurmontables.

Cette ligne, entre Saillat et Bussière-Galant fut exploitée en service voyageurs jusqu'au 29 avril 1940. Elle continua d'être exploitée en service marchandises sur la totalité du parcours jusqu'en 1952, puis supprimée et défermée entre Rochechouart et Oradour-sur-Vayres de 1952 à 1954.

La section de ligne de Saillat à Rochechouart subsistera en trafic marchandises jusqu'en 1973.

La section de ligne de Bussière-Galant à Oradour-sur-Vayres restera ouverte au trafic marchandises jusqu'en 1987.

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHALUS AU JOUR DE L'INAUGURATION

Le conseil municipal de la ville de Châlus, mis en place le 18 Janvier 1880, avait la composition suivante lors de l'inauguration :

Maire : Monsieur LACOSTE Bernard.

Adjoint : Monsieur BOULESTIN Philibert

Conseillers : Messieurs FONTANILLE François dit Tamanou, GOURINCHAS Marcelin, BARRIERE Joseph, DEZON Pierre, DUMAS Nicolas, DESVILLES François, ROBERT, GUYOT Jean-Baptiste, LECLAIRCIE André, DEMANGEON Emile, DELON Jean Baptiste, GOURINCHAS Barthélémy, BRUN Jean, BASSET Léonard Léonce.

Le 2 janvier 1881, le conseil municipal de Châlus se réunit en séance extraordinaire et vote un crédit pour offrir des rafraîchissements à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat et ses accompagnants pour l'inauguration de la ligne de chemin de fer le 7 janvier 1881.

Sources : Archives communales de la commune de CHÂLUS.

Service Communication SNCF région de LIMOGES.

J.C. ROUFFY

Il est décidé par le conseil municipal :

- * Un à l'entretien des avenues de la gare
- * Un au Bureau des Postes, suivant le droit de l'Administration
- * Un aux Trains Locaux
- * Un au Grand Vest
- * Un au coin de la Maison Roussin (rue Fontanille)
- * Un au milieu de la rue principale
- * Un à la gare
- * Un à la Ville Neuve

Ce projet bien détaillé, et faisant la quasi totalité du Conseil Municipal, n'a jamais été réalisé. Nous n'en avons retrouvé aucune trace dans les Archives Communales de 1880. Ce n'est qu'en juin 1900 que l'on espère l'éclairage, mais cette fois-ci à l'électricité.

Le 10/10/1900

PROJETS D'ECLAIRAGE DES RUES DE CHÂLUS

(suite du Bulletin n°1)

Projet d'éclairage au gaz

Après un premier projet d'éclairage électrique qui ne put être réalisé, le conseil municipal, ayant voté au budget de 1908 une somme de 1000 francs, décide d'utiliser cette somme pour l'essai pendant un an, du système d'éclairage au gaz hydrocarburé, tel que présenté par M. Parpaillon, ingénieur à Bordeaux.

Il est dit dans le compte rendu de la séance du conseil municipal du mois d'octobre 1908

"Le conseil municipal autorise M. le Maire à prendre sur cette somme pour l'installation de l'éclairage provisoire de la ville au gaz hydrocarburé, voté dans la séance du 27 septembre 1908, l'argent nécessaire à l'achat de tous les appareils utiles au fonctionnement de ce nouveau système : achat, pose et réparation des réverbères, fournitures et accessoires divers pour leur allumage, indemnité due au sergent de ville pour leur entretien ; la somme allouée pour le service actuel de cet éclairage est fixée à 0F05 centimes par bec et par jour. "

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu de son collègue de St Germain-les-Belles, une lettre l'informant que cette commune céderait à bon compte des réverbères pour l'éclairage de la ville de Châlus, et demande à être autorisé à acquérir 8 d'entre eux, choisi parmi les meilleurs, pour expérimenter pendant un an le système d'éclairage au gaz.

Le conseil, à l'unanimité moins deux voix, reconnaissant l'utilité qu'il y aurait à éclairer pendant l'hiver surtout, certaines parties de la ville, autorise M. le Maire à traiter avec la commune de St-Germain-les-Belles et avec M. Parpaillon ; ce dernier devant fournir gratuitement tous les autres accessoires à l'éclairage : double jeu de lampes, perches, lanternes pour l'allumage, etc..."à la condition que tout le gaz consommé sera pris chez lui, à raison de 0F65 centimes le litre". Comme cet éclairage n'est pas définitif, M. le Maire n'est autorisé à traiter avec M. Parpaillon que pour une année seulement, du 15 octobre 1908 au 15 octobre 1909.

Il est ensuite décidé que les réverbères seront placés :

- Un à l'intersection des avenues de la gare
- Un au bureau de Poste, suivant le désir de l'administration
- Un aux Trois Coins
- Un au Chêne Vert
- Un au coin de la Maison Romain (rue Nationale)
- Un au milieu de la rue Salardine
- Un à la scierie
- Un à la Ville Haute

Ce projet bien détaillé, et faisant la quasi unanimité du Conseil Municipal, n'a jamais été réalisé. Nous n'en avons retrouvé aucune trace dans les Archives Communales de 1909.

Ce n'est qu'en juin 1909 que l'on reparle d'éclairage, mais cette fois-ci à l'électricité.

A suivre.

Louis BELAIR

UN CHEMIN D'HISTOIRE AUTOUR DE CHÂLUS

✓ Départ de l'office de tourisme de CHÂLUS

Prenez la direction d'Oradour-sur-Vayres la D901, après le village de « Bousseroux », prenez la 1^{ère} route à droite « Champsac » la D66.

Avant d'arriver au petit bourg de Champsac, sur votre droite, une **châtaigneraie** pour la production de châtaignes est à voir. Arrêtez-vous sur la petite place de l'église, observez, vous découvrirez des linteaux sculptés sur les maisons et entrez dans **l'église de Champsac** :

L'église, placée sous le vocable de la "Décollation de Saint-Jean Baptiste" est de construction du XII^{ème} siècle, et réparée ensuite en 1628, 1646, 1850 et enfin de nos jours.

Le clocher en bois actuel a remplacé en 1850 un clocher en pierre situé sur le transept. Dans le mur Sud, le portail est formé d'une seule voussure en arc légèrement brisé portant un écusson daté "1628". Une fenêtre romane semble dater de la construction primitive. Dans la façade, on entre par une porte moderne.

Le chevet est semi-circulaire et très élevé.

Le porche communique avec la nef par une grande arcade en plein cintre et deux arcades plus petites. La nef est unique avec un transept et une abside semi-circulaire. Dans le transept on remarque de très gros piliers et des corbelets indiquent qu'il y eu une voûte autrefois.

Le mobilier est intéressant : des statues, un reliquaire, un tableau, une cuve baptismale ornée de deux bandeaux bordant des arceaux plein cintre et des fleurs de lys, une "croix de la Passion".

Vitraux et Tabernacle modernes (Vivian Oel 1978).



Continuez votre route, au cimetière prenez à gauche la C11, la **Chapelle Saint-Roch** :

Petite chapelle placée auprès d'une "Bonne Fontaine" renommée pour la guérison des malades du bétail.

Puis la 2^{ème} route à gauche la C222 "Lépinas". A l'intersection, prenez à droite la C21, suivez cette route jusqu'à la route D 699, puis en face pour rejoindre le village du Mazet.

Le "**Mazet**", arrêtez-vous et promenez-vous dans ce village, remarquez les portes, un puits accompagné d'un bac, plusieurs blocs à terre...

Revenez sur vos pas, une petite voie communale sur la gauche vous amènera au village des "**Jarosses**" (grange du XVII^e et puits qui fut à balancier).

Dans le village, suivez la route à gauche pour accéder au petit village fleuri de la "**Pouméroulie**". A l'intersection, prenez à gauche, puis tout de suite la C204 (direction Parade). Au croisement de la route du "Chatenet" et de "Parade", la petite route en face vous mènera sur un site surprenant. Pour les véhicules interdits par sécurité, prenez Parade et suivez la route jusqu'à l'intersection de la D 901 où là vous tournerez à droite pour rejoindre le bourg d'**Oradour-sur-Vayres**.

Traversez la D 34 pour rejoindre le bourg d'Oradour-sur-Vayres. Arrêtez-vous à l'office de tourisme et allez découvrir l'**exposition de maquettes des châteaux de la Route Richard Cœur de Lion**.

Suivez la D40, une petite route la C2 sur votre droite vous amènera au joli petit bourg de **Saint-Bazile** :

L'église, placée sous le vocable de "Saint-Blaise", dont le nom a été transformé en Bazile, a été construite au XIII^{ème} siècle et a été réparée ou transformée aux XV^{ème}, XIX^{ème} siècles puis en 1972.

Le mur de façade est étayé de deux contreforts d'angle et il est percé de deux baies superposées. Sur les contreforts, on remarque des écussons portant un aigle aux ailes déployées.

Le portail est de type limousin à deux voussures avec une frise chapiteau à crochets (XIII^{ème} siècle).

A l'intérieur on a une nef unique comportant trois travées, la première couverte en bois, les deux autres en pierres. La voûte a été refaite au XV^{ème} siècle.

Les arcs et arêtes retombent sur huit pilastres engagés, sans chapiteaux, mais décorés d'un écusson semblable à ceux de l'extérieur.

Chevet plat percé de trois fenêtres.

Dans le chœur, on remarque un placard à reliques.

Le mobilier offre un bénitier rond, une cuve baptismale octogonale et dressé à côté de la porte, un sarcophage découvert en 1972 dans le sol du chœur.



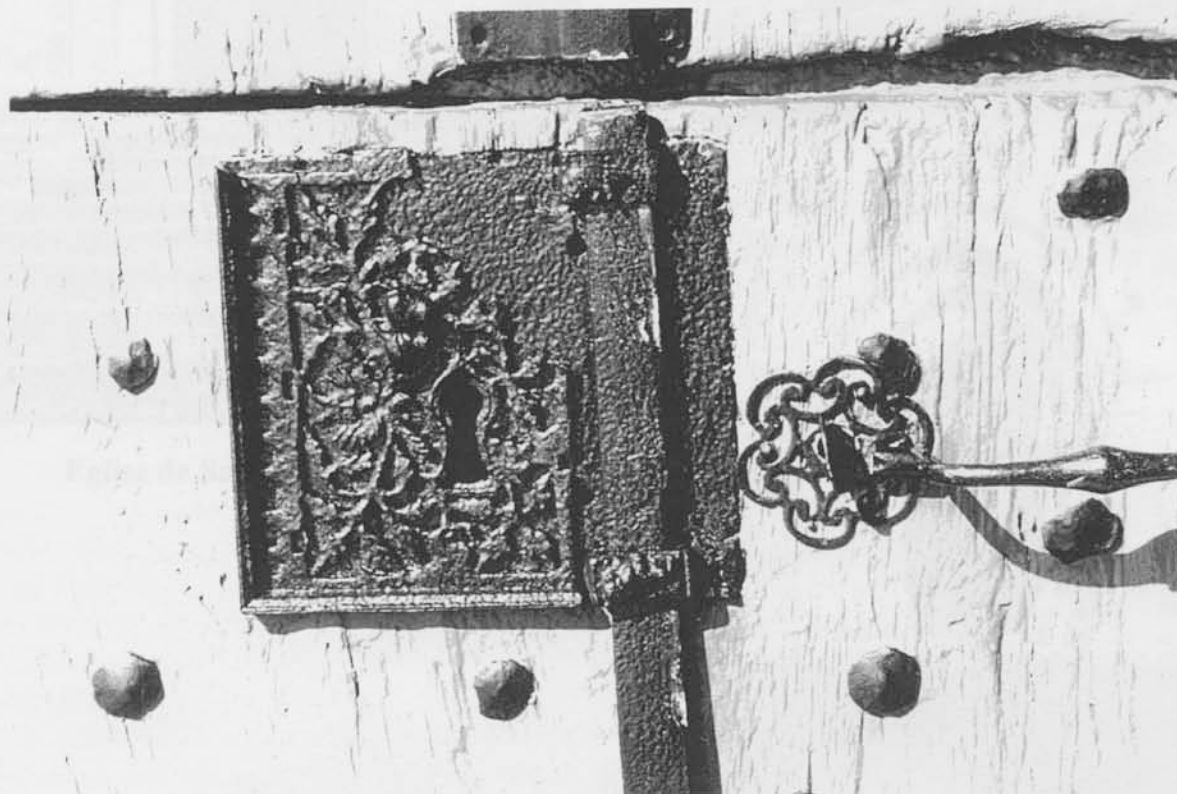
Suivez la D 85 A jusqu'à l'intersection de la D 85. Vous prendrez à gauche **Chéronnac**, puis au croisement de la D 34, prenez de nouveau à gauche et enfin à droite la V1.

L'église de Chéronnac, sous le vocable de la "Transfiguration de N. S.", a été construite au XI^{ème} siècle ;

A l'extérieur, un clocheton en charpente domine la façade. Le portail, de type Limousin du XIII^{ème} siècle comporte deux voussures avec une frise-chapiteau représentant des coquilles et des masques. Des modillons supportent un bandeau. La serrure de la porte, du XIII^{ème} siècle, est remarquable : les gâches sont ornées d'un petit animal et la plaque carrée est décorée de feuillages et de glands parmi lesquels on distingue des têtes d'animaux.

A l'intérieur, la nef est la partie la plus ancienne. Elle comprend une travée voûtée en berceau avec un bandeau en quart-de-rond.

Deux arcades brisées la font communiquer avec deux chapelles latérales. Le chœur, terminé par un chevet plat, est du XV^{ème} siècle et comprend deux travées voûtées en étoile avec liernes et formerets. Les nervures retombent sur des colonnes engagées sans chapiteau.

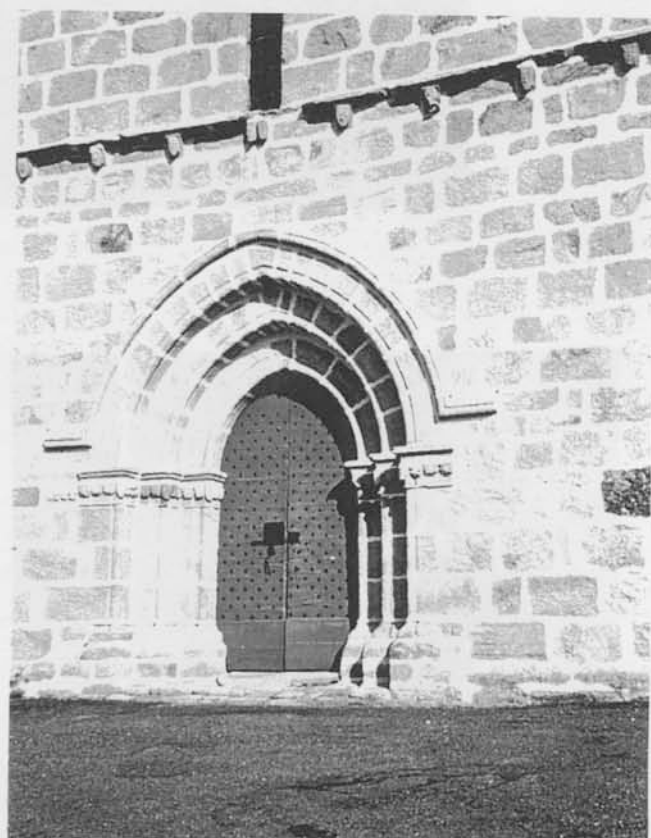


Revenez sur vos pas pour suivre la D 87 : le site de "**Peyrassoulat**", 300 mètres de promenade pour découvrir un lieu remarquable : des platanes de plus de 250 ans et des ifs de plus de 500 ans, longé par l'une de nos plus belles rivières "La Tardoire". Revenez sur vos pas, prenez à gauche la D 87, puis la 1^{ère} à gauche la D212 et enfin à l'intersection de la D 699 à gauche pour rejoindre le bourg de **Cussac**.

Comparaison des portails



Eglise de Saint-Bazile



Eglise de Chéronnac

Avant d'arriver au bourg de Cussac, le **Château de Cromières** est sur votre droite, celui-ci ne se visite pas.

Le bâtiment principal date du XV^{ème} siècle. A sa gauche, une tour octogonale, avec un escalier à vis se terminant par un palmier fait communiquer le corps central avec une tour semi-circulaire du XI^{ème} siècle.

Le château a appartenu longtemps à la famille de Pompadour, puis de Selves et enfin de Bermondet.



La visite de l'église de Cussac est commentée.

L'église, sous le vocable de Saint-Pierre —es-Liens a été construite au XII^{ème} siècle et agrandie au XVI^{ème} par adjonction de deux chapelles et du clocher.

A l'extérieur, la nef, du XII^{ème} siècle, très courte, comportait autrefois deux travées marquées par des colonnes adossées, à chapiteaux à tailloir simple, reliées entre elles par un quart-de-rond qui court autour de la nef.

Le transept a été établi lors de la construction des chapelles.

Ces chapelles sont voûtées d'ogives avec formerets et nervures. Les clés de voûtes sont aux armes de J. de Selve.

Le chœur est voûté en berceau avec une corniche en quart-de-rond.

Le chevet est plat, percé de trois fenêtres en plein cintre, ébrasé. On voit, dans le chœur un placard et une piscine.

Des fouilles récentes pratiquées dans le chœur ont permis de mettre à jour des tombeaux et les vestiges d'une église primitive à abside semi-circulaire.

Comme mobilier, on note un bénitier octogonal, en pierre.



Faites un petit détour, passez dans l'impasse sur le côté gauche de l'église, une châtaigneraie et une cabane de feuillardier vous attendent pour une petite détente. Traversez le parc, descendez les escaliers et vous découvrirez une petite construction circulaire, appelée **Clédier**, qui servait à faire sécher les châtaignes par la chaleur (méthode de conservation).



La D 699, en direction de Châlus, vous mène à **Champagnac-la-Rivière**.

L'église de Champagnac-la-Rivière, placée sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, a été autrefois un "Prieuré des Filles de Saint-Paul".

Construite au XII^{ème} siècle, elle a été retouchée dans la deuxième moitié du XV^{ème} siècle puis en 1618.

A l'extérieur, le clocher est carré avec une flèche couverte en ardoises. Le portail est du type limousin à trois voussures avec un linteau monolithe.

A l'intérieur, la nef comprend trois travées avec un collatéral au Nord et deux chapelles latérales au Sud.

Les travées sont voûtées d'ogives en bois retombant sur des culots sculptés. Le départ des nervures est en granit.

Le chœur est formé d'une travée surmontée du clocher.

L'abside, pentagonale, est voûtée en cul-de-four avec des doubleaux. On y voit quelques chapiteaux anciens avec des boules et des feuilles plates.

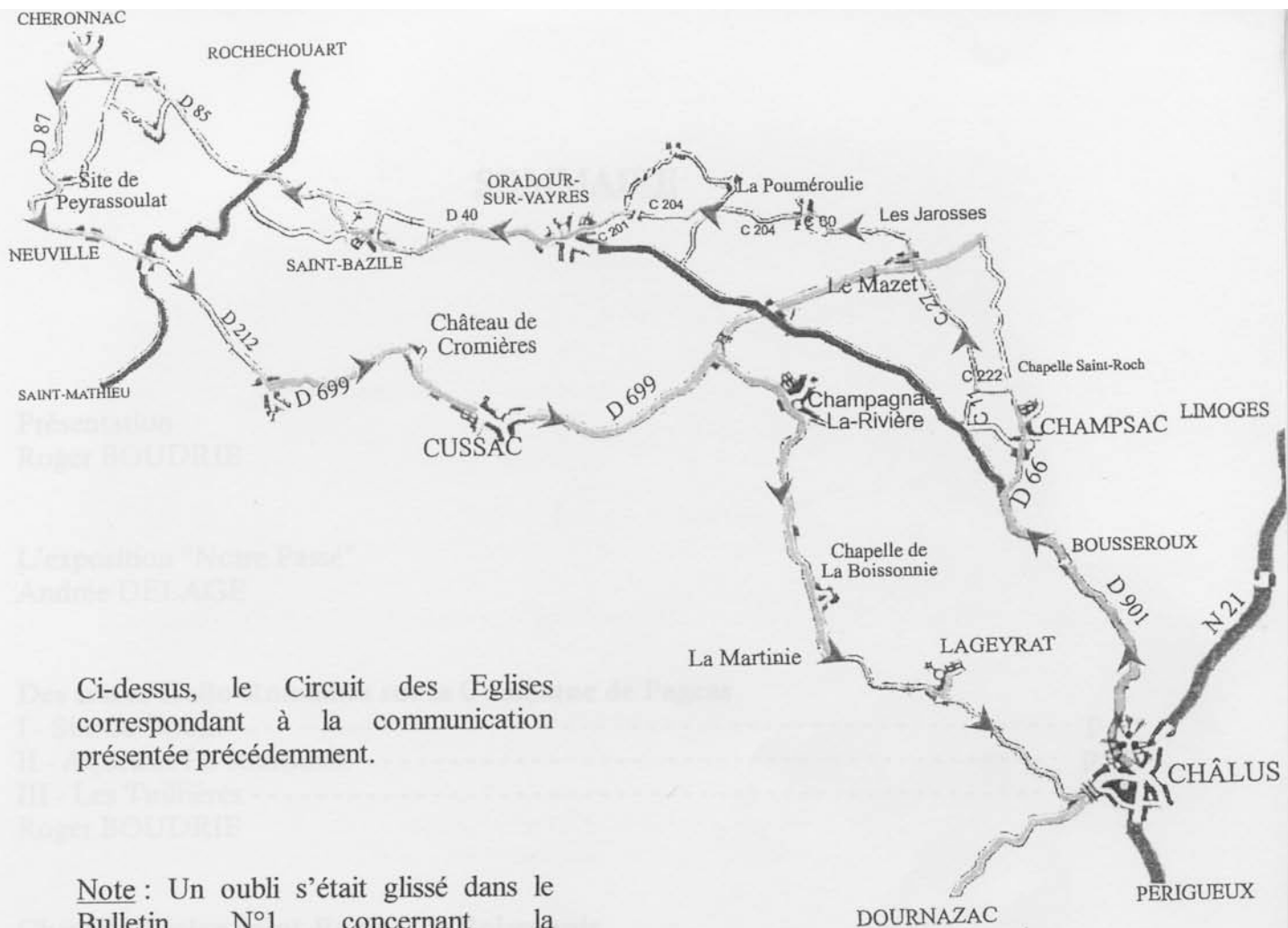
Dans le cœur, on remarque un placard à reliques et une piscine.

Suivez la D15 jusqu'au village de « **La Boissonnie** ». Une petite chapelle a été restaurée grâce à un projet associatif.

A la sortie du village de « La Martinie », en direction de Châlus, une croix a été implantée par deux jeunes soldats rescapés de la guerre de 1870.

L'église de Lageyrat a été construite au XII^{ème} siècle, détruite pendant la Guerre de Cent Ans mais reconstruite en 1495. Ancienne paroisse de Châlus jusqu'à la Révolution. Le cimetière renferme des tombes espagnoles, un gisant, des pierres tombales remarquables, celui-ci est entouré d'un mur de pierres sèches.

Christelle LACOTE



Ci-dessus, le Circuit des Eglises correspondant à la communication présentée précédemment.

Note : Un oubli s'était glissé dans le Bulletin N°1 concernant la communication « Un chemin d'histoire autour de Châlus », veuillez trouver ci-dessous le Circuit du Pays de Burgou.

